



## Module 7

# FAIRE FRUCTIFIER VOTRE ARGENT EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE VOTRE MODE DE VIE

**L'ARGENT VOUS** ÉDITION  
DES AÎNÉS

## Module 7

# Faire fructifier votre argent en fonction de l'évolution de votre mode de vie

### Si on discutait...

- \$ Vous n'êtes pas seul devant le défi de faire fructifier votre argent
- \$ Nouveaux risques : les répercussions de la COVID-19 sur la planification de la retraite
- \$ Comment faire des investissements judicieux au cours de la vieillesse
- \$ Comment gérer le risque par les choix d'investissement
- \$ Stratégies de risque pour chaque décennie - 50 ans et plus
- \$ Planification patrimoniale et successorale
- \$ Stratégies de réduction des impôts
- \$ Trouver un professionnel des services financiers, et services auxquels vous pouvez vous attendre

## Vous n'êtes pas seul devant le défi de faire fructifier votre argent

En 2020, la COVID-19 est devenue cet événement rare et singulier qui a touché tout le monde, et qui a envoyé un énorme signal d'alarme dans diverses sphères de nos vies. L'un deux, et non le moindre, est le risque pour les ressources financières, en particulier à la retraite. Cet événement teste également la préparation que vous et vos proches avez pour traverser une longue tempête de perturbations.

Pour de nombreuses personnes, la conclusion était la suivante : les préretraités n'ont pas la préparation

requis pour vivre le mode de vie qu'ils souhaitent à la retraite, surtout pendant une période de perturbation prolongée. Ils ont besoin de davantage de conseils et d'orientations sur la prise de décisions financières pour les aider à élaborer un plan qui leur permette de faire fructifier leur argent plus efficacement pendant leurs vieux jours et d'éviter d'en manquer.

Des sondages récents confirment d'ailleurs ce fait. Dans une étude réalisée par Environics Research pour l'Investment Planning Council en octobre 2021<sup>1</sup>, 92 % des répondants ont constaté un résultat positif de

<sup>1</sup> <https://www.newswire.ca/news-releases/2021-a-year-of-preparation-and-perspective-as-canadians-see-the-value-of-planning-for-the-future-813369110.html>

leur collaboration avec un conseiller financier et 65 % ont déclaré que leur conseiller les avait aidés à rester sur la bonne voie pour atteindre leurs objectifs d'investissement. En outre, 83 % des participants ont déclaré que leur conseiller financier comprenait et respectait leurs priorités. Pour ces raisons, dans ce module, vous en apprendrez davantage sur la collaboration avec un conseiller financier, sur la façon d'en trouver un et sur la façon de discuter des répercussions de vos actions sur le rendement de vos économies.

Pourquoi est-ce si important?

Même ceux qui sont dans la tranche d'âge la plus jeune et qui ont plus de vingt ans devant eux avant la retraite sont confrontés à des défis, et pas seulement en ce qui concerne leur argent. Cette même étude a révélé que seulement 30 % des Canadiens âgés de 45 ans et plus ont déclaré être en très bonne ou en excellente santé. Ce qui est très inquiétant, c'est le recul marqué de ce pourcentage, qui était à 51 % dans une enquête de l'ICA en 2012.



## Pensez-y bien :

- De nombreux préretraités ont changé d'avis sur la façon dont ils comptent vivre leur retraite.
- Les aînés ne sont pas les seuls à s'inquiéter de l'impact de la pandémie sur le coût de la vie à l'avenir.
- De nombreux aînés ignorent totalement comment gérer les risques, réduire les impôts, gérer la succession et la planification du patrimoine pour l'avenir.
- Beaucoup ne savent pas comment préparer la prochaine génération pour qu'elle évite l'homologation.
- Une étude récente de l'Institut canadien des actuaires, menée en juillet et août 2020 auprès de 1 500 Canadiens, a révélé que « près d'une personne sur cinq disposait de moins de 25 000 \$ en épargne et en placements et que plus de la moitié d'entre elles ont déclaré ne pas avoir de plan financier pour la retraite<sup>2</sup>. »

Malheureusement, ce n'est pas tout. D'autres résultats sont tout aussi décourageants :

- Plus de 58 % des Canadiens ne possèdent aucune assurance vie, invalidité, maladie grave ou soins de longue durée<sup>3</sup>.
- Pire encore, « 40 % des Canadiens non retraités ne savent pas quand ils prendront leur retraite, et 14 % pensent qu'ils ne pourront jamais prendre leur retraite<sup>2</sup> »

<sup>2</sup> Institut canadien des actuaires – Sondage 2020 sur les risques liés à la retraite – principales constatations, publié en septembre 2021

<sup>3</sup> The 2021 Fidelity Retirement Report

Ces Canadiens devront manifestement prévoir dans leur budget de nouveaux coûts liés à la santé et au mode de vie, tant à court terme qu'à la retraite. Des questions se posent naturellement :

- Voulons-nous vendre notre maison actuelle ou y rester?
- Avons-nous les moyens de nous payer les services d'un préposé aux bénéficiaires à domicile?
- Notre logement sera-t-il situé suffisamment proche des services ambulanciers, hospitaliers et médicaux si nous déménageons près d'un lac ou dans le Sud?
- Conduirons-nous une voiture électrique, ou est-ce peu pratique pour les distances que nous prévoyons de parcourir?
- Avec tous les confinements, un mode de vie centré sur le voyage à la retraite sera-t-il une priorité? Si non, à quoi ressemblera notre mode de vie?



## Nouveaux risques : Les répercussions de la COVID-19 sur la planification de la retraite

La pandémie a eu une incidence importante sur la planification de la retraite, tant au cours des années de préretraite que pour les personnes qui ont déjà atteint l'âge de la retraite.

Selon l'étude de l'ICA, lorsqu'il s'agit de pouvoir prendre sa retraite à son propre rythme, environ « 23 % des non-retraités estiment que leur calendrier de retraite ou celui de leur conjoint a été affecté par la COVID-19, et 69 % des Canadiens interrogés pensent qu'ils ou leur conjoint devront travailler plus longtemps qu'ils ne le pensaient pour continuer à générer des revenus<sup>3</sup> ».

Cette tendance générale s'est poursuivie, selon l'étude de Fidelity Investments de 2021. Si un nombre croissant de personnes âgées de 65 ans et plus repoussent leur retraite en raison de la pandémie, il en va de même pour les préretraités :

- 11 % des préretraités s'attendent à prendre leur retraite plus tôt.

<sup>3</sup> The 2021 Fidelity Retirement Report

- 21 % s'attendent à prendre leur retraite plus tard, en grande partie en raison d'une baisse des revenus.
- 69 % ne s'attendent pas à ce que leur calendrier de retraite change.

Les tendances qui se cachent derrière ces chiffres sont intéressantes. Par exemple, les personnes appartenant au quintile de revenu le plus élevé s'attendent toujours à prendre leur retraite à 65 ans, tandis que les résidents de l'Ontario s'attendent à prendre leur retraite plus tard que ceux du reste du Canada. En d'autres mots, l'endroit où vous choisissez de vivre et de travailler a une incidence sur la planification de votre retraite.



*En fait, il existe un certain nombre de raisons pour lesquelles les gens hésitent à prendre leur retraite. Selon le sondage de Fidelity :*

- 56 % sont préoccupés par l'augmentation du coût de la vie.
- 53 % craignent de ne pas avoir suffisamment épargné.
- 34 % n'ont pas planifié leur mode de vie à la retraite.
- 30 % pensent qu'ils risquent de s'ennuyer ou de ne pas avoir assez de choses à faire.

### Passer à l'action :

Il y a suffisamment de nouvelles préoccupations qui auront une incidence sur la planification de la retraite pour que vous réexaminiez vos plans de retraite et de succession existants ou, si vous n'avez jamais fait de planification formelle auparavant, pour que vous commenciez votre planification avec plus de détermination. Compte tenu des tendances prévisibles, votre argent devra **s'étirer** pour avoir le même **pouvoir d'achat** à l'avenir.

*L'objectif de la planification :*  
*augmenter le choix et le pouvoir d'achat.* Parmi les nouvelles tendances à prendre en compte, citons l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, la hausse des coûts de soins de santé, la hausse des coûts d'habitation – que vous

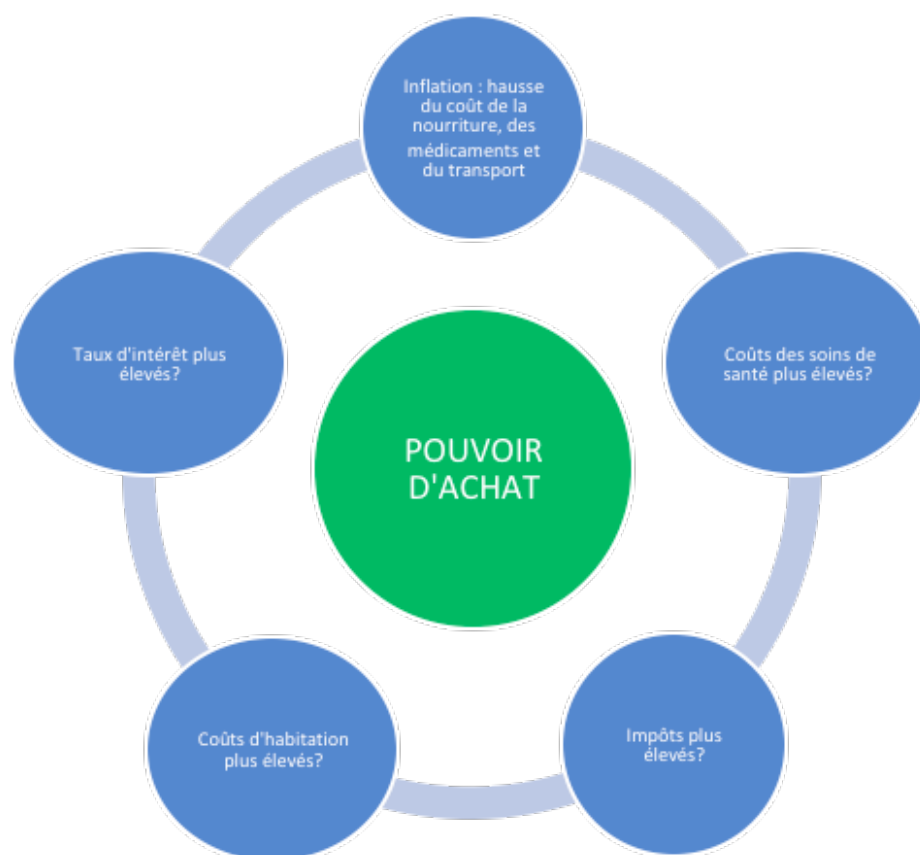
soyez propriétaire ou non de votre maison – et la hausse des impôts :

Malgré ces nouveaux risques, de nombreux préretraités et retraités envisagent l'avenir avec optimisme. *Le fait de posséder une propriété*<sup>4</sup> contribue à ce sentiment.

Les propriétaires s'en sortent bien en période d'inflation, si l'on se réfère à l'histoire<sup>5</sup>. Dans les années 70, l'indice des prix à la consommation (IPC) était supérieur à 10 %, tout comme les taux d'intérêt. L'inflation était le résultat d'une dette publique importante, similaire au scénario actuel.

### Conseil financier :

- 81 % de ceux qui sont propriétaires d'un logement sans hypothèque ont une vision positive de leur avenir, malgré la pandémie
- Seuls 48 % des locataires ont une vision positive de l'avenir



4 Idem

5 <https://archive.canadianbusiness.com/blogs-and-comment/real-estate-as-an-inflation-hedge/>

## Conseil financier :

Lorsque l'inflation augmente, le fait d'être propriétaire peut aider, car la valeur du logement peut souvent dépasser le taux d'inflation<sup>6</sup>. De nombreuses options s'offrent à vous, notamment le déménagement dans une région plus abordable – une petite ville du Canada, par exemple – ou l'achat conjoint avec un frère ou une sœur ou un ami si vous êtes célibataire. Le fait de fixer un nouveau prêt hypothécaire à un taux d'intérêt bas peut devenir un élément important de la protection contre l'inflation.

Si vous louez, vous n'aurez pas à supporter les coûts de propriété tels que les impôts fonciers, les assurances, les réparations, etc., et c'est un avantage. Vous devriez envisager d'investir ces économies dans un fonds fiscalement avantageux comme un CELI. En l'absence d'un plan financier prévoyant l'augmentation du coût de la vie et des loyers, il est difficile de se protéger contre la perte de pouvoir d'achat en période d'inflation.

<sup>6</sup> <https://nationalpost.com/life/homes/inflations-on-the-rise-why-buying-a-home-can-help>

*Problèmes de sécurité sanitaire.* Le maintien de la propriété d'un logement permet également de se prémunir contre les problèmes de sécurité sanitaire. De nombreuses personnes sont interpellées par les plans de transition en matière de logement, par la possibilité de vivre dans un village de retraités et, plus tard, dans un établissement de soins, y compris un centre d'hébergement et de soins de longue durée.



Il est clair que la pandémie a changé l'opinion des gens sur les habitations collectives et il y a de bonnes raisons qui expliquent cette préoccupation. Selon Statistique Canada<sup>7</sup>, qui a publié en juin 2021 une étude sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les lieux de vie en communauté :

- Sur les 500 000 Canadiens vivant dans des établissements de soins pour bénéficiaires internes, 425 000 habitent dans des établissements de soins infirmiers (aussi appelés établissements de soins de longue durée) dans des résidences pour aînés (également appelées résidences pour personnes âgées ou maisons de retraite).
- Au cours de la première vague de la pandémie, 80 % de tous les décès attribuables à la COVID-19 signalés sont survenus dans ces

<sup>7</sup> <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00025-fra.htm>

établissements, et les infections du personnel ont représenté plus de 10 % du total des cas de COVID-19 dans le pays.

- Cette tendance s'est poursuivie lors des vagues suivantes, en raison des nombreux résidents qui présentaient des risques accrus d'hospitalisation ou de décès en raison de leur âge et de conditions chroniques plus complexes<sup>8</sup>.

*Tourisme santé.* Bien que ces préoccupations, l'inflation et les préoccupations de sécurité sanitaire personnelle soulignent tous la nécessité d'épargner davantage pour faire face au coût élevé des soins futurs, il existe une autre nouvelle tendance à prendre en compte. De plus en plus de Canadiens s'intéressent au « tourisme santé », c'est-à-dire qu'ils voyagent à l'étranger pour obtenir un traitement médical plus rapidement dans un autre pays, étant donné les retards dans les interventions chirurgicales ici au Canada. Cette nouvelle tendance, qui ne fait pas souvent l'objet de conversations dans le cadre de la planification traditionnelle de la retraite, nécessitera des économies pour un tout nouveau projet :

---

<sup>8</sup> Idem

- fonds pour aller à l'étranger en cas d'urgences futures en matière de soins de santé
- assurance voyage
- hébergement
- soins auxiliaires après l'événement

Ces nouvelles tendances importantes soulignent la nécessité de planifier en cas d'invalidité; pourtant, 75 % des personnes interrogées dans le cadre de l'étude de Fidelity n'avaient aucun plan de soins de longue durée. Et il existe une raison encore plus impérieuse de reconsidérer ce risque dès maintenant.

## Passer à l'action :

Malheureusement, un « tsunami gris » arrive juste après la pandémie, et le système de santé canadien n'est pas prêt à y faire face. Avec le vieillissement de la population canadienne des baby-boomers et des membres de la génération X, la planification en vue d'une urgence ou d'une invalidité à la retraite est une discussion de plus en plus importante entre les conjoints, les membres de la famille et les professionnels des services financiers qui peuvent aider.

En bref, vous devriez faire fructifier votre argent en fonction de l'évolution de votre mode de vie.

C'est pourquoi ce module traite des mesures que vous pouvez prendre



pour vous assurer que votre argent peut *fructifier* et être *protégé des risques* afin que vous puissiez essayer de maintenir votre mode de vie.

## Conseil financier :

Faire des investissements judicieux à un âge avancé soulèvent les questions suivantes :

- Comment gérer le risque
- Quels sont les placements à moindre risque?
- Stratégies de réduction des risques pour chaque décennie – 50 ans et plus
- Planification financière et successorale
- Réduction d'impôt et maximisation des crédits d'impôt
- Trouver un professionnel et des services financiers pour vous aider

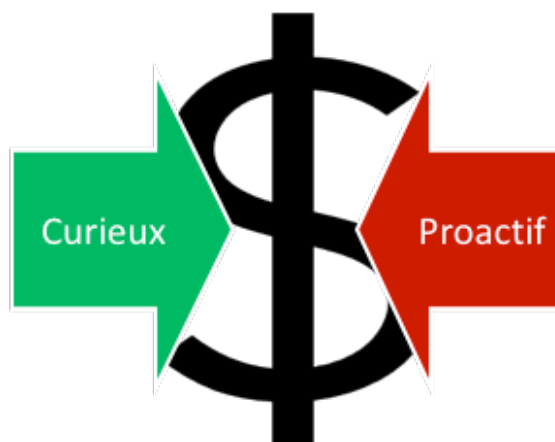
Cette liste peut sembler décourageante. Cependant, il est très important que vous prêtiez attention le plus tôt possible aux « écarts monétaires » que vous avez peut-être. Les connaissances financières peuvent s'effriter avec l'âge, et de nombreuses personnes âgées souffrent de stress financier, même si elles bénéficient d'un soutien et d'une aide financière provenant de diverses sources.

Il est vrai que notre avenir financier risque d'être plus sûr lorsqu'on fait une chose simple : le planifier.

« La chance est ce qui survient quand la préparation rencontre une occasion. »

*Philosophe romain  
Lucius Annaeus Seneca le Jeune*

Pour vous préparer à cette chance – un meilleur avenir financier à la retraite – il est important que vous soyez curieux et proactif.



L'objectif est de prendre de bonnes décisions sur la façon dont vous utilisez votre temps et votre argent et de le faire en toute confiance, quels que soient votre situation actuelle et vos revenus.

## Pensez-y bien :



Quelles décisions financières pouvez-vous prendre pour augmenter le pouvoir d'achat de vos économies?

Devriez-vous le faire en solo ou avec l'aide d'un expert?

### Faites fructifier votre argent

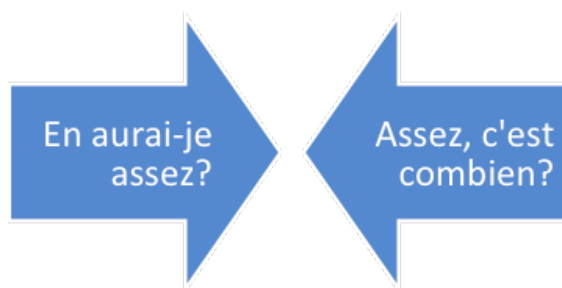
De nombreux retraités s'inquiètent de savoir s'ils auront assez d'argent à la retraite, compte tenu de l'incertitude de l'économie. C'est pourquoi, à un âge avancé, il peut être bon d'adopter une approche plus prudente en matière d'investissement, car c'est un moment où vous avez besoin d'un statut financier plus sûr et protégé.

L'idée de vivre de ses investissements et des prestations du gouvernement est courante, mais elle n'est pas sans risque. Règle générale, la plupart des retraités se font conseiller d'investir dans des obligations et des fonds communs de placement qui rapportent moins, mais sont moins risqués que les placements en bourse.

Mais que faire si cela ne génère pas un revenu suffisant pour vivre selon le mode de vie que vous envisagez à la retraite?

En vieillissant, vous vous rendez peut-être compte que le montant que vous avez épargné pour la retraite pourrait ne pas être suffisant pour maintenir un mode de vie confortable après avoir cessé de travailler. C'est pour cette raison que beaucoup pensent qu'ils ne prendront leur retraite que beaucoup plus tard que prévu, voire pas du tout.

La planification peut vous aider à répondre à deux questions difficiles :



## Comment faire des investissements judicieux au cours de la vieillesse

Souvent, nous rencontrons des personnes à l'âge de la retraite qui n'ont pas su gérer correctement leurs finances et qui ont subi de nombreuses pertes pour cette raison.

Mais ce scénario ne doit pas nécessairement être le vôtre. Il est important de savoir qu'il existe des moyens de gérer le risque, afin de faire durer votre épargne. En planifiant à l'avance et en mettant en place une stratégie dès maintenant, vous avez la possibilité de changer les résultats de votre retraite : prendre votre retraite quand vous l'avez prévu et profiter d'une tranquillité d'esprit financière quand vous l'aurez fait.

Mais pour vous assurer une retraite confortable, il est impératif que vous preniez des décisions d'investissement judicieuses *tout au long de chaque décennie de votre vie, y compris pendant vos années de retraite.*

### Conseil financier :

Si beaucoup de gens pensent aux investissements en termes d'actions et d'obligations, les investissements judicieux comprennent également la souscription d'une assurance vie et/ou d'une assurance soins de longue durée appropriées.

En plus de protéger vos proches, une bonne assurance peut vous permettre de disposer des ressources financières nécessaires pour faire face aux dépenses imprévues, à l'augmentation du coût des soins de santé, ainsi qu'à certaines des choses les plus agréables de la vie qui font que la retraite n'est pas seulement confortable, mais aussi agréable!

C'est une bonne façon de gérer le risque, mais il en existe d'autres.



## Gestion du risque et placements à faible risque

Le risque est depuis longtemps un sujet de discussion dans la planification de la retraite, mais tout le monde n'a pas la même opinion à ce sujet. Ce n'est pas parce qu'une personne a une faible tolérance au risque à l'approche de la retraite ou pendant celle-ci que tout le monde en aura une. Il est bon d'examiner votre situation personnelle avec un professionnel des services financiers pour déterminer le niveau de risque que vous êtes prêt à assumer.

Des recherches récentes ont même remis en question les idées reçues sur la gestion du risque. Alors que certains voudront mettre de l'argent de côté dans des instruments d'épargne traditionnels, d'autres réussiront peut-être mieux en investissant une partie de leur portefeuille dans des actions.

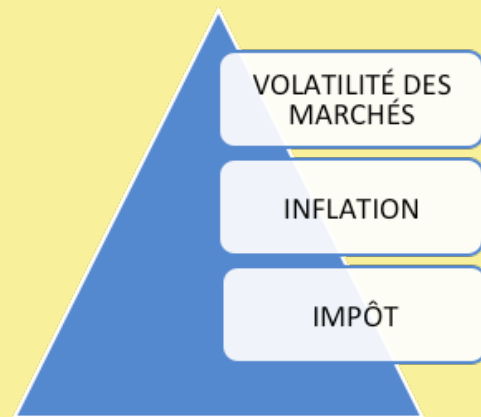


### Pensez-y bien :



En raison des effets de l'inflation sur l'épargne-retraite, les retraités pourraient bénéficier de prendre un peu plus de risques dans une portion de leurs portefeuilles.

Il est important de poser des questions sur les concepts financiers dont vous ne comprenez peut-être pas l'incidence. En savoir plus sur ces termes peut réduire l'incertitude que vous pouvez ressentir et faire de vous un investisseur plus confiant :



Vous constaterez qu'il n'y a pas grand-chose à faire contre le premier facteur de risque pour votre épargne : la volatilité des marchés financiers. Mais en fait, vous pouvez prévoir de compenser les effets de l'inflation et des impôts.

Vous devrez peut-être aussi *diversifier* vos placements et vous assurer que votre argent est placé dans le bon type de comptes d'épargne pour préserver sa valeur

et le protéger des taux d'imposition élevés.

Vous en apprendrez davantage sur ces termes dans ce module et dans le glossaire ci-joint.

## Conseil financier :

La clé de la gestion du risque est de choisir vos investissements avec soin. Lorsque vous investissez à long terme, la diversification est primordiale. Pour trouver la bonne combinaison d'actifs, vous devez être en mesure de comparer les produits d'investissement les uns aux autres. C'est là qu'un bon professionnel des services financiers peut vous aider à faire les bons choix.

Un conseiller financier peut :

- vous aider à hiérarchiser vos objectifs et vos lacunes;
- choisir parmi des dizaines d'options d'investissement différentes;
- vous créer un portefeuille adapté à vos besoins et à votre niveau de tolérance au risque;
- vous conseiller sur la façon d'investir votre argent pour augmenter la probabilité qu'il fructifie au fil du temps;
- maximiser l'efficacité fiscale de votre portefeuille;
- et surtout, vous aider à éviter des erreurs coûteuses.

## Gérer les risques à la retraite

La tolérance au risque est l'un des facteurs les plus importants pour déterminer comment investir votre

épargne-retraite. Il s'agit d'une mesure du risque que vous êtes prêt à prendre lorsque vous investissez.

**Pensez-y bien :** 🤔

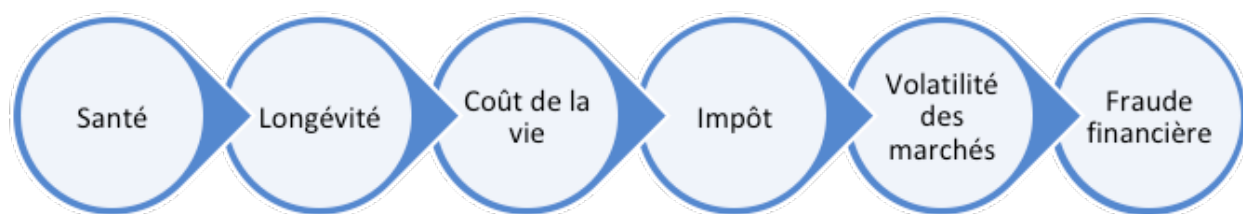
Quel est votre niveau de tolérance au risque?

Ma tolérance au risque après une planification minutieuse

Ma tolérance actuelle au risque

Souvent, la tolérance au risque évolue dans une certaine mesure avec le temps. Dans votre jeunesse, vous étiez peut-être capable de tolérer plus de risques, mais en vieillissant, cette tolérance a tendance à diminuer. Toutefois, comme nous l'avons mentionné, cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas prendre de risque à l'approche de la retraite et pendant celle-ci. Votre tolérance au risque dépendra de votre situation financière actuelle.

Si vous avez économisé beaucoup d'argent et que vos besoins seront couverts de manière adéquate à la



retraite, vous pouvez vous permettre de prendre plus de risques avec une partie de votre portefeuille afin de continuer à faire croître votre épargne pour la transmettre à la génération suivante.

La première étape de la gestion du risque lié à la retraite, et de la compréhension de votre niveau de tolérance au risque, consiste à mieux comprendre les risques eux-mêmes. Certains ne peuvent être évités, mais d'autres peuvent être réduits. Examinons les risques les plus courants à la retraite :

**Les risques pour la santé** auxquels vous pouvez être confronté à l'approche de la retraite sont nombreux. L'apparition de la COVID-19 a engendré des préoccupations encore plus grandes : où vivrez-vous à la retraite et si vous ne pouvez pas prendre soin de vous, qui le fera et où? Où subirez-vous une intervention chirurgicale si vous en avez besoin? Êtes-vous proche des services médicaux dans le lieu de retraite de

vos rêves? Pouvez-vous obtenir une assurance maladie si vous voyagez à l'étranger?

Cependant, COVID-19 ou pas, lorsqu'il s'agit de votre santé, la meilleure chose que vous puissiez faire est d'adopter des comportements qui vous aident à potentiellement éviter les problèmes de santé. Cela implique de manger des aliments sains, de faire de l'exercice, possiblement de vous faire vacciner, de prendre d'autres précautions comme le port d'un masque et de consulter régulièrement votre médecin.

Il est également important de prendre votre santé mentale au sérieux. Jamais la santé mentale n'a été autant mise de l'avant que lorsque nos vies ont été bouleversées de multiples façons par la COVID-19.

Passez du temps avec vos amis et votre famille, si vous le pouvez, et partagez vos pensées et vos sentiments avec eux. Parlez à un professionnel si vous avez éprouvé des sentiments d'anxiété ou de dépression.

Faites des activités qui apportent de la joie dans votre vie.

### Conseil financier :

La partie financière du risque de santé sont les coûts des soins de santé. Dans une certaine mesure, vous pouvez gérer les coûts des soins de santé en gérant votre santé. Si vous prenez soin de vous, il y a moins de risques de devoir payer une quote-part au médecin et de prendre des médicaments coûteux. Mais il est également possible que les coûts des soins de santé augmentent avec l'inflation, et il n'y a pas grand-chose que vous puissiez faire pour empêcher cela. Cependant, il est indispensable d'avoir de l'argent pour accéder aux soins de santé, si vous en avez besoin.

Le **risque de longévité** présente deux aspects. D'une part, vous pouvez craindre de vivre plus de 30 ans à la retraite et vous demander si vos économies dureront aussi longtemps. D'autre part, il se peut que vous ne viviez pas aussi longtemps que vous le souhaiteriez à la retraite et que vous vous inquiétiez de ce qui arrivera à votre conjoint et de savoir si son revenu sera suffisant pour lui permettre de s'épanouir. La situation de chacun est différente, mais la longévité peut être héréditaire. Il est important de planifier pour les deux extrémités du spectre.

Lorsque vous prenez votre retraite, le **coût de la vie** est un autre risque. Vos dépenses par catégorie peuvent augmenter ou diminuer. Vous pouvez dépenser moins pour le transport – ou plus? Vous pouvez également dépenser plus pour les médicaments sur ordonnance et moins pour les repas au restaurant.

### Conseil financier :

Il est important de discuter avec votre professionnel des services financiers de vos frais de subsistance à la retraite, afin de pouvoir planifier en conséquence. Bien que la plupart des gens n'aient pas le faire, il est très utile de repenser votre budget avant chaque étape de votre retraite.

Procédez à un examen objectif. Par exemple, si vous voulez déménager dans une maison plus petite pour vous débarrasser d'un gros paiement, vous croyez peut-être que vos dépenses vont diminuer. Mais avez-vous vérifié le coût du loyer dans le quartier où vous voulez vivre, ou là où vous pourriez devoir vivre si vous avez des problèmes de santé?

Il est également possible que vous ayez encore un prêt hypothécaire à rembourser au moment de la retraite,

ou d'importantes marges de crédit d'exploitation ou des dettes de carte de crédit. Devez-vous encore faire des paiements pour votre voiture?

Si vous rêvez plus grand, vous voudrez peut-être voyager dans le monde entier ou faire un gros achat comme un nouveau bateau. Dans ces cas-là, vos frais de subsistance peuvent augmenter, beaucoup. L'important est de réfléchir à l'avance à ce que seront ces dépenses.

*Lorsqu'ils sont bien planifiés, vous pouvez vous donner la permission de vivre vos rêves!*

Malheureusement, quelle que soit la qualité de votre planification, il y a toujours un risque de nuage noir sur un horizon ensoleillé.

Les **impôts** constituent un risque important à la retraite – un risque auquel de nombreux préretraités ne pensent pas et qui les surprend une fois à la retraite.

Le risque est simple : les taux d'imposition peuvent augmenter; les prestations sociales fondées sur le revenu, comme la Sécurité de la vieillesse, peuvent diminuer. Cela peut porter un dur coup à vos plans

de retraite, surtout si la totalité ou la majeure partie de votre épargne se trouve dans des comptes de revenu de pension avant impôt, comme les RPA (régimes de pension agréés), les REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite) et les FERR (fonds enregistrés de revenu de retraite).

### Conseil financier :

N'oubliez pas qu'au moment où vous commencerez à retirer de l'argent de ces comptes avant impôt, le revenu sera inclus en totalité dans votre déclaration de revenus – c'est-à-dire le capital et les gains – et vous serez imposé à votre taux d'imposition actuel.

Beaucoup n'y pensent pas avant d'arriver à la retraite. Mais en lisant et en assimilant ces informations, vous avez la possibilité de faire face à la situation dès maintenant et de faire des choix différents avant d'arriver à la retraite.

Quelle est la meilleure façon de procéder? Demandez à un comptable fiscaliste et/ou à un planificateur financier de créer pour vous différents scénarios sur leur logiciel de planification fiscale et financière. Vous comprendrez mieux quand et combien retirer de vos comptes enregistrés pour obtenir les meilleurs résultats, après impôt.

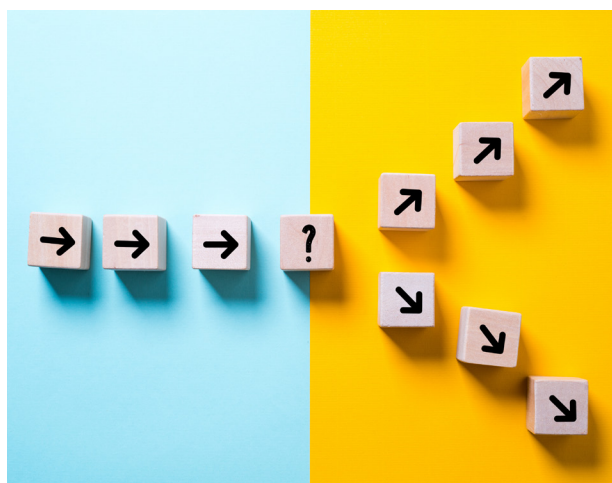
Si vous avez un conjoint, vous comprendrez également mieux les avantages du fractionnement du revenu. Cela vous permettra d'économiser de l'argent.

Le prochain type de risque à surveiller est le **risque du marché**. Il est communément admis que les marchés



financiers sont volatils. Selon les types de placements que vous détenez, la séquence des rendements et le moment de vos retraits, le marché peut avoir une incidence négative importante sur le montant du revenu que vous recevrez au cours de vos années de retraite. Ce point sera abordé plus en détail ultérieurement.

La dernière catégorie de risque que nous aborderons est la menace réelle de **fraude financière**, surtout à l'ère numérique d'aujourd'hui. Les violations de données et les escroqueries sont de plus en plus courantes, et il peut être difficile de savoir comment se protéger et protéger ses finances. Cependant, il est également possible d'être la proie d'une fraude financière par téléphone, ou à cause d'un escroc.



Le vol d'identité est le type le plus courant de fraude financière. Il se produit lorsqu'un criminel utilise l'identité d'une autre personne pour commettre des crimes ou causer d'autres dommages. Les fraudeurs peuvent utiliser vos renseignements personnels pour ouvrir de nouveaux comptes de carte de crédit, obtenir des prêts et des marges de crédit, et commettre d'autres crimes.

La meilleure chose que vous puissiez faire pour réduire le risque d'être victime d'une fraude financière est de vous armer d'informations. Pour être proactif et vous protéger de la fraude financière, réduisez votre empreinte numérique en limitant la quantité de renseignements personnels que vous

partagez en ligne. Vous réduirez ainsi la quantité de données accessibles aux escrocs et, par conséquent, votre risque d'être exposé à des escroqueries.

Le gouvernement du Canada dispose d'une page intéressante à ce sujet sur son site Web. Vous pouvez y accéder ici<sup>4</sup> :

**<https://www.canada.ca/fr/services/finance/fraude.html>**

En bref, la retraite comporte de nombreux risques et un professionnel des services financiers peut vous aider à y voir clair sur les types de risques auxquels vous pourriez être confronté au cours de votre retraite et, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant vos investissements, vous aider à mieux comprendre vos niveaux de tolérance au risque. Ainsi, vous pourrez réduire le préjudice potentiel dû aux facteurs de risque qui pourraient perturber vos plans de retraite.



## **Pensez-y bien :**

- Vous devez être à l'aise avec le niveau de risque que vous prenez.
- De nombreux facteurs peuvent influencer votre tolérance au risque, notamment :
  - votre âge,
  - votre revenu,
  - votre patrimoine, et
  - votre santé
- Une fois que vous aurez compris votre niveau de tolérance au risque, vous serez en mesure de prendre des décisions plus éclairées sur ce que devraient être votre portefeuille idéal et votre stratégie d'investissement.
- Vous devrez peut-être surmonter votre réticence à parler d'argent avec d'autres adultes de la famille – vos enfants adultes, par exemple. S'il s'agit d'une question de contrôle, pensez au fait qu'en cas d'invalidité ou, pire, de décès, la planification avec ceux qui vous représenteront assurera une continuité de vos souhaits, lorsque vous ne pourrez plus parler ou agir pour vous-même.

## Vos options d'investissement

Si vous souhaitez prendre votre retraite avec une certaine somme d'argent, vous pourriez être prêt à investir sur le marché boursier et à prendre plus de risques lorsque vous êtes dans la vingtaine, la trentaine ou la quarantaine. Cependant, à mesure que vous vieillissez et que vous vous approchez de la retraite, vous voudrez peut-être réduire votre niveau de tolérance au risque afin de protéger vos investissements.

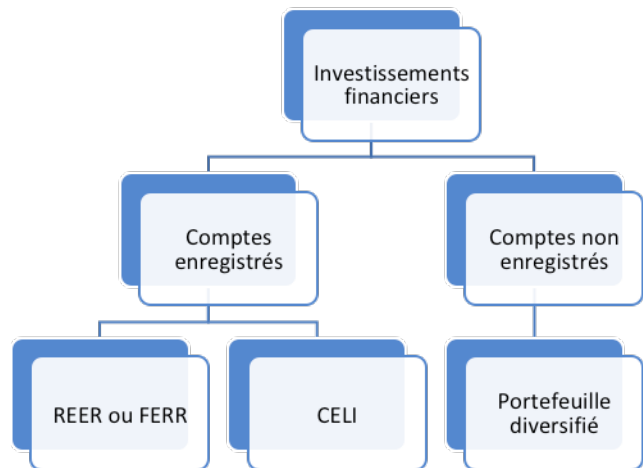
Il existe de nombreuses options de placements, comme l'indique la liste de base ci-dessous.

### Conseil financier :

Il est utile de surveiller de temps en temps la valeur de vos investissements, pour vous assurer que la croissance de votre portefeuille suit l'inflation, après impôt.

Actions	Fonds communs de placement	Métaux précieux
Rentes	Obligations	CPG
Liquidités	Immobilier	Investissements conformes à la charia

Il est important de faire le point sur ce que vous possédez, car vous pouvez avoir certaines lacunes évidentes, pour vous aider à hiérarchiser vos décisions d'investissement. Par exemple :



Un moyen efficace de réduire le risque de perte de votre capital ou de vos économies est de diversifier les types d'investissements que vous détenez, à l'intérieur et à l'extérieur de vos comptes enregistrés, et de façon générale, d'envisager d'utiliser des investissements à plus faible risque qui peuvent inclure les options suivantes :

## Conseil financier :

Qu'est-ce que la diversification? Il s'agit d'une stratégie que vous pouvez utiliser pour gérer le risque en investissant dans un ensemble diversifié de secteurs (différentes catégories d'activités dans l'économie), d'entreprises (grandes et petites), de classes d'actifs (groupes d'investissements similaires) et de titres (actions, obligations, fonds communs de placement), chacun d'entre eux pouvant générer des résultats différents en matière de revenu et d'impôt, ce qui affecte le rendement réel, après impôt, de votre investissement.



Quelles que soient les options que vous choisissez, il est essentiel de gérer le risque pendant vos années de retraite pour avoir un avenir financier sûr et vous assurer de pouvoir faire des choix lorsque de nouvelles tendances apparaissent. Si vous ne gérez pas correctement votre risque,

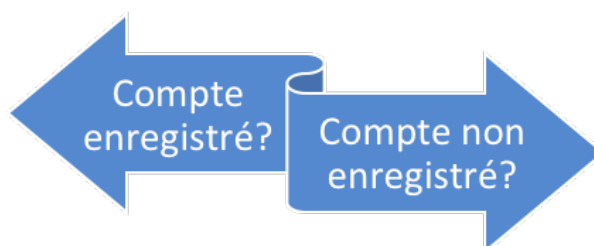
vous pourriez manquer de fonds pour prendre une retraite confortable ou, tout aussi important, vos économies pourraient ne pas résister à l'inflation ou aux hausses d'impôts qui perturberont votre pouvoir d'achat à l'avenir. C'est pourquoi il est important de s'investir davantage dans la discipline de la planification financière.

## Pensez-y bien :



- Êtes-vous à l'aise avec les options d'investissement pour lesquelles on vous demande de prendre une décision?
- L'investissement est-il trop risqué?
- Devriez-vous emprunter de l'argent ou tirer parti de la valeur nette de votre maison pour faire cet investissement?
- Pourrez-vous dormir la nuit si vous le faites?
- N'ayez pas peur de prendre le temps nécessaire pour vous renseigner davantage sur vos options d'investissement et de poser des questions, même si elles vous semblent simples. Cela commence par une décision clé que vous envisagerez souvent.

**Détiendrez-vous des placements dans un compte enregistré, ou dans un compte non enregistré?**



La plupart des économies de retraite sont détenues dans un **compte enregistré**. Cela signifie que votre épargne est à l'abri de l'impôt, soit dans un régime de pension agréé (RPA) d'employeur, soit dans un REER (régime enregistré d'épargne-retraite) privé.

Vous aurez bénéficié d'une déduction fiscale pour la cotisation de l'argent dans ces comptes. Cependant, une fois cet argent retiré, il faut payer de l'impôt, tant sur le capital que sur les gains. Cela nécessite une planification pour s'assurer que l'argent est retiré dans la tranche d'imposition la plus basse possible.

Après le retrait, l'argent libéré d'impôt est généralement investi dans un **compte non enregistré**.

De nombreux retraités détiennent des placements à la fois dans des comptes enregistrés et des comptes non enregistrés. Vous en apprendrez davantage à ce sujet dans le prochain module. Chacun de ces comptes peut également contenir des placements similaires. Examinons maintenant les options dont vous disposez pour investir dans divers titres :

## **Options d'investissement : titres de créance et rentes**

Lorsque vous investissez dans un **titre de créance**, vous acceptez de prêter votre argent à une institution financière, un gouvernement ou une société en échange d'un taux d'intérêt fixe.

L'**intérêt** est généralement fixé pour la durée de la propriété, souvent sur une base de capitalisation, mais il peut être payé sur une base simple et périodique, comme par exemple tous les mois dans un compte d'épargne à intérêt élevé.

Les investisseurs peuvent recevoir un paiement d'intérêt « simple »; le capital multiplié par un certain taux, sous forme de pourcentage. Cependant, l'intérêt « composé » accélère la croissance de votre investissement. Dans ce cas, l'intérêt n'est pas versé à l'investisseur; il est réinvesti jusqu'à l'échéance du titre. Le résultat est que l'intérêt est payé sur l'intérêt, ce qui apporte un meilleur taux de rendement du capital investi, plus rapidement. Les dates d'échéance de ces investissements sont soit prédéterminées par l'émetteur, soit déterminées au moment de l'achat.

## Conseil financier :

Lorsque les taux d'intérêt ne dépassent pas au moins le coût de l'inflation et des impôts, le pouvoir d'achat de votre capital s'érode. Le taux de rendement et la durée de placement de votre argent doivent donc être soigneusement étudiés, surtout si vous pensez que les taux d'intérêt vont augmenter à l'avenir.

Les **comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé** et les **dépôts à terme** offrent un endroit où placer les liquidités, mais ils ne rapportent généralement pas beaucoup en intérêt.

Les **certificats de placement garanti ou CPG** sont des placements à faible risque qui offrent un taux de rendement garanti pour une durée et un taux d'intérêt fixes et, dans certains cas, peuvent être remboursés de façon anticipée sans pénalité.

Les **obligations d'État** sont vendues pour une période déterminée, par exemple, un an, trois ans, dix ans. Il s'agit de placements plus liquides que les autres investissements et sont garantis par le gouvernement. Les obligations sont donc considérées comme très sûres, même si leur rendement est plus faible.

Les **rentes** constituent une autre option à faible risque pour la retraite. Elles sont généralement émises

par des compagnies d'assurance et le revenu que vous recevrez sera une combinaison d'intérêt, d'un remboursement du capital que vous avez investi et d'un transfert de capital basé sur la longévité des détenteurs de rentes. Il est possible de choisir de recevoir des paiements aussi longtemps que vous vivez, ou pour une période fixe.

Le gouvernement du Canada<sup>5</sup> offre un très bon aperçu des rentes sur la page Web suivante :

**<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/planification-retraite/rentes.html>**

## Options d'investissement : instruments de transaction

Certaines obligations ainsi que les actions et les fonds communs de placement, entre autres types de placements, sont classés comme des instruments de transaction. Il s'agit d'actifs financiers qui peuvent être achetés, vendus ou négociés sur le marché des actions ou le marché boursier. Il existe différentes catégories de titres, notamment les obligations d'entreprise, qui sont considérées comme des « titres de créance », car

vous prêtez essentiellement votre argent à l'entreprise, qui vous remboursera après un certain temps, en plus de vous payer de l'intérêt. La différence, toutefois, est que la valeur de l'obligation elle-même peut être négociée.

### Conseil financier :

Les détenteurs d'obligations ne partagent pas le même risque que les investisseurs qui détiennent des actions ou des capitaux propres dans une société. Mais les investisseurs en actions ont la possibilité de participer aux bénéfices de l'entreprise, et/ou aux pertes. Cela rend un investissement en actions à la fois plus lucratif, mais aussi plus risqué.

Les **comptes de dépôt du marché monétaire** constituent des investissements à faible risque, similaires à ceux d'un compte d'épargne à intérêt élevé. Les comptes du marché monétaire offrent des taux d'intérêt compétitifs. Toutefois, ils ne versent pas d'intérêts de façon continue. Les comptes du marché monétaire sont populaires pour les petits dépôts, et ils peuvent être utilisés pour de petits retraits réguliers.

Les **actions** ou les placements en actions représentent donc une partie de la propriété d'une société cotée en bourse, ou dans certains cas, d'une

société privée. Il s'agit de l'un des investissements les plus risqués, car le rendement de votre argent n'est pas garanti et, en fait, vous pouvez aussi perdre une partie de votre capital. En contrepartie, les actions offrent un potentiel de rendement plus élevé lorsque les bénéfices sont partagés. C'est pourquoi les personnes proches de la retraite et celles qui sont à la retraite peuvent envisager une combinaison d'investissements afin de réduire l'exposition au risque.

Les **fonds communs de placement** constituent une option de placement courante qui présente moins de risques que les actions individuelles. Avec les fonds communs de placement, l'argent des investisseurs est mis en commun puis géré par un gestionnaire professionnel, moyennant des frais. Les fonds communs de placement sont une combinaison de différents investissements, qui comprend notamment des actions, des obligations, des options ou d'autres titres, de sorte que la diversification des actifs au sein même des fonds communs de placement les rend moins risqués.

Les investisseurs ont souvent la possibilité d'ouvrir un **compte géré**,

dans lequel un gestionnaire de fonds indépendant est engagé pour investir de l'argent en votre nom. Il peut s'agir d'un gestionnaire de portefeuille au sein d'une institution bancaire ou d'un indépendant. Il y a de nombreuses raisons d'envisager une solution de compte géré, notamment le fait qu'un tiers possédant une formation et une expertise, ainsi qu'un accès aux études de marché et aux tendances, aura une meilleure préparation et expérience pour déterminer les investissements financiers à effectuer, la répartition du risque pour votre argent et la durée des placements.

## Pensez-y bien :



- Une stratégie d'investissement élaborée par vous-même est-elle la meilleure option pour vos activités d'investissement à long terme?
- Avez-vous un énoncé des principes d'investissement que vous suivez et que vous souhaitez transmettre à vos représentants de confiance si vous n'êtes plus en mesure de gérer vos propres investissements?
- Disposez-vous de suffisamment de compétences et de connaissances pour prendre des décisions judicieuses lorsque vous faites appel à un tiers, quel qu'il soit?
- Comprenez-vous les conséquences fiscales de la spéculation sur séance?

**L'assurance vie.** Un autre moyen efficace de gérer le risque pendant vos années de retraite consiste à acheter (ou à « investir » dans) une assurance vie. L'assurance vie a pour but de remplacer votre revenu en cas de décès prématuré, mais elle sert aussi de filet de sécurité financière, en remplaçant l'impôt que vous pourriez avoir à payer sur vos biens au décès. Les prestations d'assurance vie sont totalement exonérées d'impôt au Canada.

## Conseil financier :

Aux fins de l'impôt, il y a disposition présumée des actifs au décès d'un contribuable. S'il y a un conjoint, un transfert d'actifs en franchise d'impôt est possible.

Mais lorsqu'une personne seule, ou le dernier conjoint survivant, décède, il y a un fait générateur de l'impôt dans le cas de la plupart des actifs. Il existe plusieurs déclarations faisant état de l'exercice d'un choix qui peuvent être déposées afin de réduire les impôts, en fonction des sources de revenus, et il existe de nombreuses règles fiscales spéciales pour aider à réduire les impôts sur les trois dernières années. Il est important de travailler avec un conseiller fiscal expérimenté lorsqu'un membre de la famille décède.



Certaines polices d'assurance vie prévoient également le versement anticipé de prestations, ou une « **prestation de décès accélérée** », en cas de maladie grave ou terminale et de besoin d'argent pour les soins de fin de vie ou de longue durée. Dans

certaines polices d'assurance vie, vous disposez également d'une « valeur de rachat brute », à laquelle vous pouvez accéder par le biais de prêts comme supplément de revenu à la retraite. Nous en reparlerons lorsque nous aborderons la diversification fiscale.



# Stratégies d'investissement pour vos années de retraite

## Investir à 50 ans

Ce n'est pas pour rien qu'on la surnomme « les années dorées » : la cinquantaine est souvent une période d'abondance et de prospérité, et de très bonne santé.

Vous serez peut-être à même de cueillir les fruits de vos 20, 30 et 40 ans. De nombreuses personnes attendent avec impatience la retraite et aiment voyager, passer du temps avec leur famille et faire des choses qu'elles n'auraient peut-être pas faites pendant leurs années de travail.

### Pensez-y bien :



- Si vous ne l'avez pas encore fait, il est temps de commencer à réfléchir à ce que vous voulez faire de vos années dorées.
- Que vous dépensiez vos économies pour acheter une nouvelle voiture, rénover votre cuisine ou voyager dans le monde entier, il est important de savoir ce que vous voulez et comment l'obtenir.
- N'attendez pas que la maladie frappe pour faire des plans pour votre retraite dorée.

Lorsque vous êtes dans la cinquantaine, vous commencez peut-être tout juste à vous

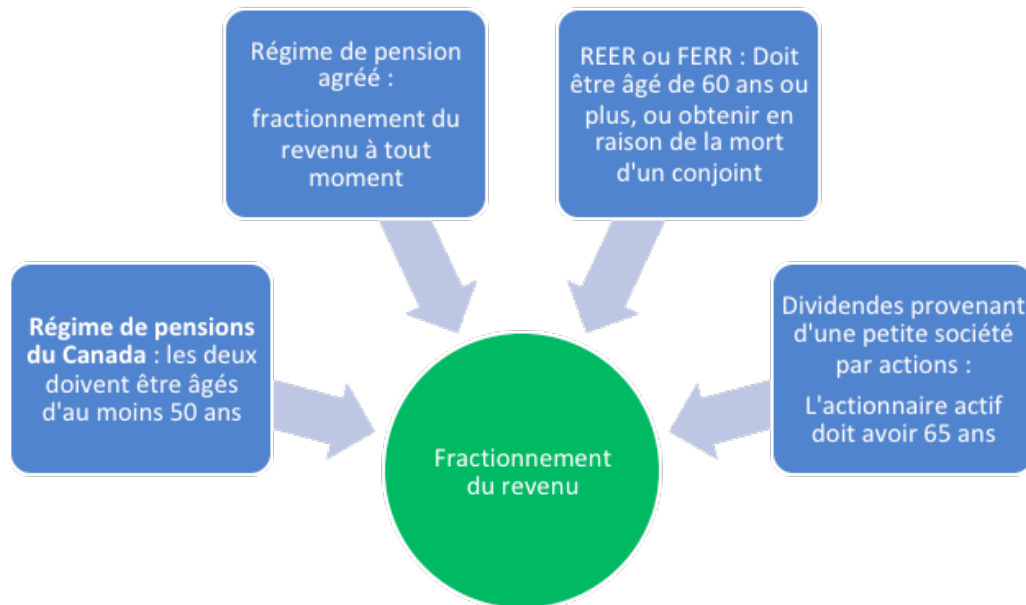
demander sérieusement si vous avez assez d'argent pour prendre une retraite confortable. Si vous êtes encore en train de rembourser de mauvaises dettes, vous voudrez peut-être effectuer des paiements supplémentaires ou réduire vos achats. Cependant, vous pouvez aussi envisager d'augmenter vos revenus si vous n'êtes pas en mesure de prendre votre retraite quand vous le souhaitez.

Moyens d'augmenter vos revenus :

- Accepter un deuxième emploi ou une promotion
- Augmenter vos investissements
- Diminuez vos dettes
- Accéder plus tôt à votre régime de retraite
- Partager vos revenus avec votre conjoint
- Revoir vos déclarations de revenus des dix dernières années pour corriger les erreurs ou les omissions

Si, en revanche, vous êtes en mesure de prendre une retraite anticipée, vous pourriez faire échoir votre REER et le convertir en FERR pour commencer à en tirer un revenu dès maintenant. N'oubliez pas de fractionner le revenu avec votre conjoint dans ce cas.

## Fractionnement du revenu avec votre conjoint



### Investir à 60 ans

Faites le point sur l'état de votre épargne-retraite. Avez-vous assez d'argent pour prendre votre retraite au moment prévu? Demandez à un professionnel des services financiers d'analyser votre situation pour savoir si le revenu mensuel que vous tireriez de vos placements est suffisant pour couvrir les dépenses que vous prévoyez à la retraite. Si vous êtes loin de votre objectif, vous devrez peut-être limiter vos dépenses.

Dressez une liste des dépenses mensuelles que vous aurez à la retraite – n'oubliez pas les coûts des soins de santé. Il peut être facile de les négliger parce que vous avez l'habitude qu'ils

soient automatiquement déduits de votre salaire pendant vos années de travail. Vous devez également tenir compte des nouvelles dépenses que vous pourriez faire à la retraite – voyages, cadeaux, etc. Assurez-vous d'avoir suffisamment d'argent pour couvrir les éventuelles dépenses d'urgence.

Quel montant devez-vous détenir en actions à cette étape de votre vie? Une bonne règle empirique consiste à soustraire votre âge de 100 – c'est le pourcentage maximum d'actions que vous pouvez détenir.

Assurez-vous de discuter du coût fiscal du retrait du revenu de pension et prévoyez de réduire en moyenne

les impôts que vous paierez pendant votre retraite en gérant vos tranches d'imposition et les possibilités de fractionnement du revenu.

Vous continuerez probablement à travailler, au moins à temps partiel, si vous êtes comme la plupart des Canadiens. Toutefois, vous pourriez reporter à 70 ans la réception des prestations de votre RPC (Régime de pensions du Canada) ou de votre SV (Sécurité de la vieillesse) afin d'obtenir davantage d'argent de chacun de ces régimes. Entre-temps, vous pourriez retirer davantage de votre REER ou de votre FERR pour générer un revenu imposable si votre tranche d'imposition est moins élevée maintenant qu'à 70 ans ou à votre décès.

Dans la soixantaine, continuez à vous entourer de professionnels de confiance, ainsi que de membres de la famille de votre choix, pour vous aider à prendre des décisions financières. En vieillissant, il y a toujours une possibilité de déclin cognitif et vous voulez donc planifier à l'avance pour vous assurer que vous êtes bien pris en charge financièrement, quelle que soit l'évolution de votre situation dans les années à venir.

Assurez-vous également de disposer d'un **testament** et d'une **procuration**, au cas où vous auriez besoin d'aide pour prendre des décisions financières auxquelles vous ne pouvez plus participer.

### **Investir à 70 ans**

Dressez la liste de tous vos actifs. Quelle est votre valeur nette? Toutes vos dettes sont-elles payées? Y a-t-il des dispositions importantes ou de nouvelles acquisitions à l'horizon? Devriez-vous regrouper plusieurs comptes non enregistrés? Ou réaffecter des actifs à l'intérieur de votre portefeuille?

Il y a beaucoup à penser à l'approche de vos 70 ans.

- Les prestations du RPC et de la SV doivent commencer à 70 ans.
- Les REER doivent être échus et convertis en FERR ou en rente avant la fin de l'année de votre 71<sup>e</sup> anniversaire.
- Vous ne pouvez plus cotiser à votre propre REER après la fin de l'année de votre 71<sup>e</sup> anniversaire, mais vous pouvez toujours cotiser au REER d'un conjoint plus jeune si vous avez encore des droits de cotisation.

- Vous pouvez réclamer toute cotisation à un REER non déduite que vous avez versée dans le passé.
- Il se peut que vous ayez encore besoin d'accroître votre pécule de retraite tout en puisant dans vos ressources existantes pour obtenir un revenu.

Avez-vous de l'épargne dans un régime enregistré d'épargne-retraite (**REER**) qui croît à l'abri de l'impôt? Bien que vous puissiez effectuer des retraits à tout moment (et payer de l'impôt sur ces retraits), l'année de votre 71<sup>e</sup> anniversaire, le REER doit être encaissé, ce qui serait considéré comme un revenu imposable et soumis à des retenues d'impôt. Pour éviter les retenues d'impôt, le REER doit être directement transféré dans une rente ou un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)<sup>6</sup>.

Une fois votre **FERR** établi, vous pouvez l'investir comme bon vous semble, que ce soit dans des actions, des obligations, des fonds négociés en bourse (FNB) ou autre. Vous disposez d'une certaine souplesse tant dans la façon dont vous investissez que dans la somme de votre revenu. Bien qu'il y ait un montant minimum que vous êtes tenu de prendre, vous pouvez prendre

plus, en fonction de vos besoins de revenu.

Vous pouvez également souhaiter reporter le revenu à des années ultérieures. Une rente viagère différée à un âge avancé est un type de placement admissible pour les accumulations dans des placements comme les REER et les FERR. Cette rente viagère permet de différer les retraits de revenu jusqu'à l'âge de 85 ans sur un maximum de 25 % des accumulations de l'année précédente, jusqu'à concurrence de 150 000 \$.

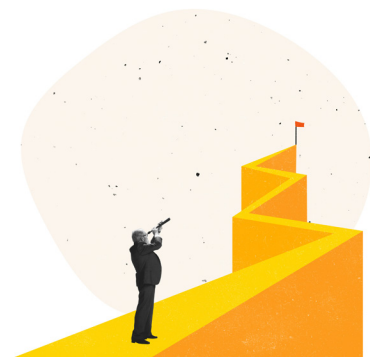
Les **rentes viagères différées à un âge avancé** réduisent le montant d'argent dans un FERR assujetti à un retrait minimum obligatoire. Cela permet de disposer de plus d'argent plus tard dans la retraite et de réduire le risque, car l'argent peut rester investi et à l'abri plus longtemps. Pour les personnes à revenu élevé, cela permet également d'atténuer le revenu soumis à la récupération en cas de retrait obligatoire d'un FERR. L'inconvénient peut être le coût de la rente elle-même et la perte de flexibilité. Il convient d'en discuter avec un conseiller fiscal et un conseiller financier.

**Faites un don pour faire le bien et pour l'avantage fiscal.** Les personnes

qui n'ont pas du tout besoin du revenu et qui veulent avoir un impact philanthropique de leur vivant peuvent choisir d'effectuer un retrait imposable pour faire un don à une œuvre de bienfaisance et le faire compenser par un crédit d'impôt.

**Vendre.** Si vous envisagez de vivre dans un plus petit logement à l'avenir, demandez-vous si vous ne pourriez pas vendre certains articles. Non seulement cela vous libère des objets dont vous n'avez pas besoin, mais c'est aussi un moyen d'obtenir de l'argent supplémentaire à investir.

**Faites un peu de planification successorale.** Vous pouvez également commencer à réfléchir à la destination de vos biens à votre décès. Bien que personne n'aime penser à cela, il est important d'être préparé. Cela peut vous soulager, ainsi que vos bénéficiaires, de savoir que vos souhaits concernant votre épargne seront honorés.



## Pensez-y bien :



Vous avez peut-être fait un travail fantastique toute votre vie en accumulant vos économies, en les préservant des impôts, de l'inflation et de la volatilité des marchés, puis en vivant selon vos moyens pour laisser un certain héritage à vos héritiers. Cependant, en l'absence d'instructions claires, il peut y avoir des conflits familiaux, avec pour conséquence l'érosion de votre patrimoine par les frais juridiques.

Vous pouvez éviter cela en planifiant votre succession dès maintenant.

## Investir à 80 ans et plus

Si vous avez des antécédents de longévité dans votre famille et que vous avez l'intention de vivre jusqu'à 100 ans ou plus, vous avez encore beaucoup de temps à vivre. Il n'est donc pas exclu d'investir à 80 ans et plus.

Demandez-vous si les placements à revenu fixe sont le meilleur choix. Ils ne vous protègent pas forcément contre l'inflation et peuvent vous faire perdre du pouvoir d'achat. Les intérêts qu'ils produisent sont également soumis aux taux d'imposition marginaux les plus élevés de votre tranche d'imposition.

Vous pourriez également élaborer une stratégie de retrait « adaptée au revenu ». Si vos placements se portent bien, vous pouvez en prendre davantage. S'ils se portent moins bien,

vous en prenez moins. N'oubliez pas que le retrait d'une partie du capital libéré d'impôt ne sera pas soumis à l'impôt, mais augmentera vos liquidités mensuelles.

Renseignez-vous également sur le PRS ou **plan de retraits systématiques**, offert par des sociétés de fonds communs de placement, qui permet de retirer à la fois le capital et les gains. Lorsque votre taux de retrait est inférieur au taux de vos gains, vous continuez à bénéficier d'une croissance de votre actif. L'impôt est également reporté. Assurez-vous d'en parler à un conseiller financier.

### **Méfiez-vous des exploiters financiers**

Quoi que vous décidiez de faire avec vos investissements, faites attention à ceux qui pourraient vouloir profiter de vous. L'exploitation financière des aînés est en augmentation, et elle peut être perpétrée par des inconnus ou par quelqu'un que vous connaissez.

## **Pensez-y bien :**



Un article de RBC Wealth Management<sup>7</sup> cite un rapport de Vancity de 2017, selon lequel, parmi les personnes âgées canadiennes interrogées, « 41 % des aînés ont été victimes d'une forme d'exploitation financière et 35 % choisissent de ne pas dénoncer l'acte à quiconque. »

Plus loin, l'article cite une conclusion de Statistique Canada selon laquelle « 96 % de l'exploitation subie par les personnes âgées est cachée ou non détectée. »

Avec cela, des millions de dollars sont perdus à cause de la fraude financière, particulièrement en ce qui concerne les personnes âgées. Selon le gouvernement canadien, « de janvier 2014 à décembre 2017, les Canadiens ont perdu plus de 405 millions de dollars aux mains de fraudeurs et les personnes âgées de 60 à 79 ans ont perdu environ 94 millions de dollars en raison de diverses escroqueries. »

Pour aider à protéger les personnes âgées contre l'exploitation financière, il est important d'être informé.

Voici quelques exemples d'exploitation financière envers les aînés<sup>9</sup> :

- Vol d'argent, de cartes de crédit, de cartes bancaires et/ou de biens
- Pression pour signer des documents juridiques ou financiers
- Fait de tromper une personne âgée pour qu'elle apporte des modifications à son testament ou à sa procuration
- Procuration non formulée dans le meilleur intérêt de la personne âgée

Pour aider à prévenir l'exploitation financière des personnes âgées<sup>9</sup> :

- Demandez l'aide d'un professionnel des services financiers qui est tenu à une norme fiduciaire, c'est-à-dire qu'il est tenu d'agir dans votre meilleur intérêt.
- Faites des recherches ou vérifiez les informations dont vous entendez parler ou que vous lisez en ligne, ainsi que tout argumentaire de vente concernant des possibilités d'investissement.
- Rédigez un testament, une procuration ou des directives de soins de santé pour faire connaître vos souhaits.
- Examinez régulièrement vos états financiers vous-même ou avec un ami, un membre de la famille ou un professionnel des services financiers en qui vous avez confiance.

- Consultez le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour obtenir de plus amples renseignements sur la protection contre la fraude (<https://lautorite.qc.ca/grand-public/prevention-de-la-fraude/eviter-la-fraude-financiere>).
- Consultez la brochure suivante sur la façon dont les escrocs ciblent les personnes âgées : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/aines/forum/fraude-escroquerie.html>.

N'hésitez pas à signaler tout ce que vous soupçonnez être une escroquerie. Il vaut mieux prévenir que guérir. À 80 ans, il est plus important que jamais d'avoir une personne de confiance à qui parler, surtout si vous pensez être victime d'une exploitation financière. Vous avez le droit d'être traité de manière éthique et respectueuse, quel que soit votre âge.



## Planification patrimoniale et successorale

La planification patrimoniale et successorale est un processus qui consiste à identifier et à hiérarchiser les valeurs et les objectifs du patrimoine et des biens d'une personne et à élaborer un plan pour gérer ces actifs. La planification patrimoniale et successorale peut être un processus compliqué. Il existe de nombreuses façons de l'aborder, et les choix que vous faites peuvent avoir une incidence importante sur votre famille et vos proches.

Vous n'avez peut-être pas conscience de plusieurs des décisions

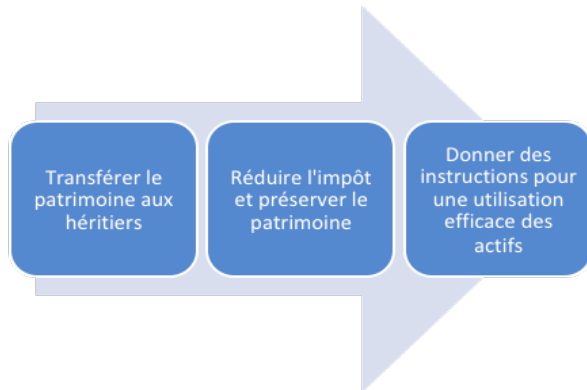
qui doivent être prises. Notre objectif est de vous présenter quelques-uns des concepts clés à prendre en compte dans le cadre d'un plan patrimonial et successoral global, afin que votre argent continue de fructifier pour vous, vos héritiers et votre communauté.

Pour simplifier, la planification patrimoniale et successorale a trois objectifs principaux :

- le transfert du patrimoine aux héritiers ou aux bénéficiaires,
- la réduction des impôts sur le revenu ou sur les successions, et
- l'utilisation efficace des actifs – pour vos héritiers ou votre communauté.



## Planification successorale – Laissez votre marque en donnant des instructions :



Lorsqu'il s'agit de transférer votre patrimoine aux héritiers ou aux bénéficiaires, il faut déterminer comment les biens d'une personne doivent être distribués à son décès. Cela comprend à la fois les actifs présents et les actifs futurs.

Les actifs futurs comprennent de nombreux types de biens, des plus évidents, comme l'argent dans des comptes, des obligations et des actions, aux moins évidents, comme les redevances sur des biens immatériels ou le revenu futur provenant d'une entreprise ou de la vente d'une entreprise, ou d'autres actifs comme une résidence principale, un chalet familial, des biens locatifs, des actifs spéciaux et précieux comme des collections, des œuvres d'art et d'autres objets de valeur.

Au moment du décès, la succession d'une personne est habituellement distribuée par le biais du processus d'homologation de l'une des deux façons suivantes :

- S'il existe un testament valide, les biens sont distribués selon les termes du testament.
- S'il n'y a pas de testament valide, les biens sont distribués conformément aux lois provinciales.

Un excellent aperçu est fourni ici par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada<sup>11</sup> :

**<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/planification-successorale/resources-droit-successoral.html>**

Plusieurs facteurs entourant le décès d'une personne peuvent avoir une incidence sur le processus de distribution des biens, notamment le fait que le défunt ait laissé un testament valide, qu'il ait ou non des héritiers ou qu'il soit décédé intestat (sans testament).

## Pensez-y bien :



- Avez-vous un testament?
- Si oui, quand a-t-il été mis à jour pour la dernière fois?
- Si non, quand allez-vous préparer votre testament?

Le processus de planification patrimoniale et successorale nécessite l'utilisation d'une approche globale.

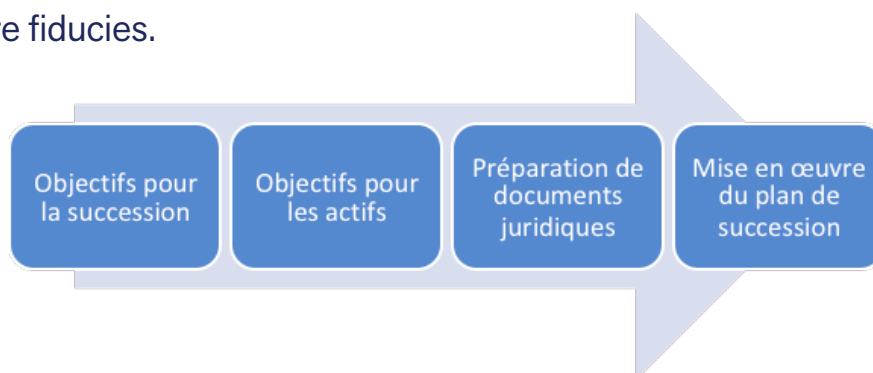
La première étape consiste à identifier les buts et les objectifs de la succession planifiée. Ces buts et objectifs doivent être établis et mis à jour périodiquement à mesure que la situation et les circonstances changent.

La deuxième étape consiste à déterminer comment tous les actifs de la succession seront utilisés pour atteindre les buts et objectifs de la succession. Il s'agit de planifier la distribution de tous les actifs et de prévoir le paiement de dettes fiscales, le transfert d'actifs aux bénéficiaires, la création de fiducies et le transfert d'actifs entre fiducies.

La troisième étape consiste à sélectionner et à préparer les documents juridiques nécessaires à l'établissement et à la gestion du plan de succession. Ces documents juridiques doivent être rédigés et examinés par un avocat expérimenté et qualifié afin de s'assurer que la structure juridique du plan de succession est conforme aux lois fiscales applicables et que le plan est légalement exécutoire.

La dernière étape consiste à mettre en œuvre le plan successoral et à le gérer jusqu'au décès de la personne. Il s'agit notamment d'effectuer les paiements d'impôt et de veiller à ce que les droits de succession soient payés, de distribuer les biens selon les besoins et de gérer la succession jusqu'à sa clôture.

Le succès du plan de succession dépend des mesures appropriées qui sont prises.



## Choix d'un exécuteur testamentaire

La meilleure façon d'assurer le succès de votre plan successoral est de commencer par déterminer qui sera votre exécuteur testamentaire (ou liquidateur) et quelle est la définition du rôle de cette personne.

Cette personne est celle à qui vous souhaitez donner l'autorité d'administrer la succession. Cela comprend la capacité de s'occuper des revenus, des biens et des placements. La personne désignée comme exécuteur doit être prête à assumer la responsabilité de l'ensemble de la succession et de sa distribution.

Il peut s'agir d'un ami, d'un parent, d'une personne morale ou d'un avocat spécialisé dans la planification successorale. Le facteur le plus important dans la désignation d'un exécuteur testamentaire est de choisir une personne en qui vous pouvez avoir confiance pour prendre ces décisions financières importantes. L'exécuteur testamentaire doit être capable d'exécuter les directives énoncées dans tout testament rédigé. Il doit également être en mesure d'assumer la responsabilité financière de la gestion de l'ensemble de la succession. Il doit être doué en

matière d'argent et d'investissements – regardez comment il se débrouille avec son propre argent. Pourrait-il le faire pour vous? Une personne désignée comme exécuteur peut être remplacée si elle n'est pas en mesure de s'acquitter de ses responsabilités.

## Conseil financier :

### Honoraires de l'exécuteur testamentaire

Les montants que votre exécuteur testamentaire reçoit à titre d'honoraires sont imposables; si un legs est fait par le biais du testament, le legs n'est pas imposable. Les lignes directrices en matière d'honoraires sont généralement établies par une loi provinciale et peuvent représenter jusqu'à 5 % de la succession. Il est recommandé d'indiquer le barème des honoraires dans le testament.

Un bon article sur la question figure ici : <https://www.advisor.ca/tax/estate-planning/how-much-should-an-executor-be-paid/> (en anglais seulement)

Si vous choisissez un ami ou un membre de la famille pour être votre exécuteur testamentaire, vous pouvez économiser sur les coûts. Assurez-vous simplement que cela en vaut la peine et qu'il s'agit d'un choix logique. Vous devez vous assurer

que la personne est prête à le faire gratuitement ou à moindre coût, et que cela n'influencera pas sa prise de décision.

## Conseil financier :

Être exécuteur testamentaire peut représenter une énorme responsabilité et une charge de travail supplémentaire – assurez-vous que la personne que vous choisissez a la capacité d'assumer ce rôle.

Parfois, il peut être dans votre intérêt d'engager un avocat, un comptable ou une société de fiducie comme exécuteur testamentaire. Vous paierez probablement plus cher pour ce service, mais ces personnes peuvent prendre des décisions objectives et fournir une structure et une surveillance plus solides. N'oubliez pas, cependant, que parce qu'elles sont objectives et n'ont aucun lien émotionnel avec vous, elles suivront probablement les règles de façon plus rigide. Donc, si vous recherchez la flexibilité et les changements fréquents, ce n'est peut-être pas la meilleure option pour vous.

## Pensez-y bien :



Lorsque vous choisissez un exécuteur testamentaire, vous devez rechercher quelques qualités clés. Farm Bureau Financial Services<sup>12</sup> en partage sept :

1. Éthique et fiable
2. Organisé
3. Compétent en matière de finances
4. Juste et impartial
5. Volonté forte
6. Disponible
7. Compatissant

Et RBC Gestion de patrimoine<sup>13</sup> ajoute les éléments suivants :

- Objectivité
- Emplacement
- Horaire flexible
- Âge et santé



## Stratégies de réduction des impôts

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent d'éventuelles répercussions fiscales à la retraite. S'ils ne sont pas inquiets, c'est qu'ils ne sont pas au courant.

Il est important de noter qu'en matière d'investissement, il ne s'agit pas seulement de savoir combien on gagne, mais aussi combien on garde.

Si la majeure partie de votre épargne-retraite est placée dans des comptes à imposition différée comme un REER, vous bénéficierez d'une déduction fiscale, mais vous devrez payer beaucoup d'impôt lorsque vous commencerez à recevoir des montants, ce qui signifie que les impôts pourraient réduire considérablement votre revenu à la retraite. Le problème, c'est qu'il est difficile de dire aujourd'hui de combien votre revenu sera réduit par les impôts, car les taux d'imposition pourraient augmenter à l'avenir. De plus, plus vos gains s'ajoutent à vos cotisations, plus vous paierez d'impôt.

Le fait de ne payer que le bon montant d'impôt est important pour faire durer votre pécule de retraite. C'est pourquoi il est si primordial

d'intégrer des stratégies de réduction d'impôt dans la planification de vos investissements. Il en existe plusieurs que vous pouvez utiliser. Nous allons vous présenter neuf façons de payer moins d'impôt pendant votre retraite.

1. Répartissez dès maintenant vos actifs entre des instruments de retraite ayant un traitement fiscal différent (à imposition différée, imposable, non imposable). C'est ce qu'on appelle la diversification fiscale, qui peut potentiellement réduire le montant de vos impôts à la retraite. Vous trouverez ci-dessous quelques instruments d'investissement ayant un traitement fiscal différent :

- **Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)**

Une des options pour créer une retraite fiscalement avantageuse consiste à convertir votre REER en CELI. Bien qu'il ne soit pas possible d'effectuer un transfert direct d'un REER à un CELI, vous pourriez retirer des fonds d'un REER, payer de l'impôt sur la somme retirée, puis réinvestir l'argent dans un CELI. Il peut être logique de procéder de cette

façon au cours d'une année où les revenus tirés de placements imposables sont plus faibles, ou de concert avec le fractionnement des revenus de pension, afin d'obtenir les meilleurs résultats après impôt. La future croissance du CELI générera alors un revenu libre d'impôt pour compléter les revenus de pension au moment du retrait.

Si vous voulez éviter une énorme charge fiscale en une seule année, vous pourriez vouloir répartir les conversions sur plusieurs années. Pour certaines personnes, notamment celles dont la valeur nette patrimoniale est élevée, il est préférable de consulter un professionnel des services financiers afin de définir la meilleure stratégie pour votre situation.

Vous avez également la possibilité de cotiser des dollars après impôt à un CELI, à condition de respecter les exigences en matière de résidence et de cotisation maximale. Le montant que vous pouvez cotiser sera assujéti à une limite. Vérifiez donc vos droits de cotisation à un

CELI auprès de votre conseiller financier ou de l'ARC. La bonne nouvelle, c'est qu'il n'y a pas d'âge maximal pour cotiser à un CELI. Assurez-vous également d'avoir effectué en bonne et due forme vos désignations de survivant.

- **Assurance vie à valeur de rachat**

Une autre façon de réduire les impôts à la retraite est de souscrire une assurance vie. La principale raison d'être de l'assurance vie est la prestation de décès, mais, lorsqu'elle est structurée correctement, l'assurance vie peut aussi souvent être un moyen d'obtenir un revenu de retraite supplémentaire non imposable.

- **Instruments bancaires**

Les instruments bancaires tels que les comptes d'épargne, les CD ou les comptes de dépôt du marché monétaire offrent parfois de faibles taux d'intérêt, mais peuvent être utiles si vous avez besoin de liquidités (en cas d'urgence, par exemple). Avec ces types de comptes, vous payez des impôts annuels sur les dividendes et les intérêts et sur les gains en capital lorsque vous vendez. Vous n'aurez

aucune distribution obligatoire à partir de ces types de comptes.

On parle depuis longtemps de la diversification comme moyen de réduire le risque à la retraite et on parle encore plus aujourd'hui de la diversification pour atténuer les impôts à la retraite. Il n'existe cependant pas de solution unique pour tout le monde. Il est donc essentiel de demander l'avis d'un professionnel des services financiers pour planifier une retraite fiscalement avantageuse. Ce professionnel peut également vous aider à planifier des dons de bienfaisance et à créer des objectifs de planification successorale en fonction de la manière dont les différents comptes sont évalués en matière de droits de donation et de succession.

2. Utilisez le fractionnement du revenu. Si vous avez un conjoint, partagez jusqu'à 50 % du revenu de pension avec cette personne si vous bénéficiez de prestations provenant d'un régime d'employeur (vous pouvez partager le revenu à tout âge

dans ce cas) ou d'un REER ou d'un FERR (vous devez attendre d'avoir 65 ans pour partager le revenu dans ce cas).

Chacun de vous peut également bénéficier de la demande du montant pour revenu de pension de 2 000 \$. En fait, il s'agit du transfert minimal que vous devriez effectuer. Utilisez le formulaire T1032 pour le faire.

Si vous prenez votre RPC tôt (60 ans) et que vous avez un conjoint, envisagez de lui céder la moitié de vos prestations du RPC pour fractionner le revenu.

Lorsque l'actionnaire actif d'une société exploitant une petite entreprise atteint 65 ans, tout montant de dividendes peut être fractionné avec un conjoint non actif. Consultez votre conseiller fiscal à ce sujet.

Si vous avez un revenu plus élevé, vous pouvez également engager un conjoint ou un autre membre de la famille dont la tranche d'imposition est plus basse et le déduire comme dépense professionnelle. Cela ne change pas le montant du revenu de la famille, mais réduit simplement le montant des impôts payés.



3. Si vous recevez une indemnité de départ de votre employeur, prévoyez d'étaler le revenu sur une période d'un an et/ou de cotiser à votre REER si vous avez la possibilité de le faire.
4. Maximisez les cotisations à votre REER avant l'année de vos 72 ans. Vous pourriez même être en mesure de cotiser à un REER de conjoint si vous avez un conjoint plus jeune. Vous pouvez également choisir de reporter la déduction si le revenu reçu après 72 ans est plus élevé, peut-être en raison de la disposition d'un actif imposable comme un chalet, un bien locatif ou une entreprise.
5. Si vous gagnez un revenu élevé et que vous avez des économies dans votre REER ou dans un régime d'entreprise, ou si vous êtes propriétaire d'une entreprise et que vous recevez des dividendes d'une société exploitant une petite entreprise, envisagez de reporter votre RPC et votre SV afin de tirer davantage de ces régimes après 70 ans et d'éviter la perte d'une partie de la SV en raison d'un revenu élevé.
6. Discutez avec un professionnel des services financiers de l'utilisation d'un placement offrant des possibilités de retrait avec remboursement du capital. Cela vous permettra d'augmenter vos liquidités sans payer d'impôt.
7. Ne payez jamais en trop vos versements trimestriels à l'Agence du revenu du Canada (ARC). Si votre revenu a baissé, vous pouvez également réduire ces paiements.
8. Réduisez le solde de votre relevé d'imposition pour vos bénéficiaires. Bien qu'il n'y ait pas d'impôt sur les successions, après le décès d'une personne, il faut payer un « impôt de disposition présumée », ou tout impôt sur le revenu gagné jusqu'à la date du décès. Cet impôt sera prélevé sur la succession avant que l'argent ne soit versé à vos bénéficiaires. Toutefois, cet impôt peut être reporté. Consultez un expert en planification successorale pour obtenir de l'aide à ce sujet.  
Une méthode qui peut être utilisée pour réduire le fardeau fiscal consiste à tirer parti de la règle de **transfert en franchise d'impôt au**

**profit d'un conjoint.** Cette règle stipule que si un individu transfère des actifs à son conjoint, ce dernier ne sera pas imposé sur ces actifs.

Si vous disposez d'un montant important d'actifs, envisagez de faire un **don à une œuvre de bienfaisance** afin de réduire au minimum vos impôts sur la déclaration finale.

Les actifs transférés à d'autres bénéficiaires le seront sur une base après impôt. En d'autres termes, les impôts sont payables sur la déclaration finale avant que la distribution aux bénéficiaires soit possible.

Les **prestations d'assurance vie** exonérées d'impôt peuvent aider à compenser la perte de patrimoine due à l'impôt dans ce cas.

Veillez à ce que vos héritiers sachent qu'ils doivent utiliser tout **solde de pertes en capital** au décès. Cela signifie que vous devez déclarer ces pertes sur votre déclaration d'impôt en cours de route, même si elles ne peuvent être absorbées par des gains en capital. Les pertes en capital non utilisées peuvent constituer des sommes radiées très précieuses dans la déclaration finale.

## 9. Évitez les frais d'homologation et les taxes d'homologation.

L'homologation est la procédure légale de distribution des biens après le décès. La façon d'éviter l'homologation est de planifier la façon dont vos actifs seront traités à votre décès.

Engagez un professionnel qui peut vous aider à éviter les retards et les frais qui réduisent le montant que vous pouvez laisser à vos héritiers.

La chose la plus importante que vous puissiez faire est de vous adresser à un expert en planification successorale pour vous assurer que vous tenez compte des règles, des nuances et des situations particulières, notamment votre empreinte numérique, de l'assemblage des coordonnées et des documents importants et de l'assistance pour travailler avec vos exécuteurs testamentaires et vos avocats.



## Trouver un professionnel des services financiers si vous n'en avez pas

Un investisseur prospère se reconnaît à son portefeuille constitué avec soin. Cependant, même les investisseurs les plus réfléchis peuvent bénéficier des conseils d'un professionnel. Choisir le bon conseiller financier n'est pas une tâche facile. Il faut du temps et des efforts pour trouver quelqu'un avec qui on se sent bien.

### Pourquoi rechercher un conseil financier professionnel

Les conseils financiers professionnels sont nécessaires parce que la personne moyenne n'a pas le temps, les ressources ou l'expertise nécessaires pour comprendre pleinement le monde complexe de la finance. En revanche, le conseiller professionnel moyen, lui, dispose certainement de tout cela. C'est à lui qu'il revient de veiller à vos intérêts et de vous aider à vous enrichir. Il s'assurera que vous n'êtes pas victime d'une escroquerie et que vous ne prenez pas de mauvaises décisions financières.

Pour éviter les pièges courants, assurez-vous de faire vos recherches. Comprenez les frais qui vous seront facturés pour investir dans un portefeuille diversifié et cherchez d'abord à établir un plan financier et/ou un plan de gestion du patrimoine.

### Principales questions à poser à un conseiller financier potentiel

1. Quels services proposez-vous?
2. Quels sont les frais que vous demandez?
3. Pouvez-vous m'aider à établir mon plan financier?
4. Pouvez-vous m'aider à gérer le patrimoine pour l'avenir de ma famille?
5. Connaissez-vous et comprenez-vous les conséquences fiscales de mes opérations financières?
6. À quand remonte votre dernier cours de mise à jour sur la fiscalité?
7. Quel est votre plan de perfectionnement professionnel continu?
8. Travaillez-vous en collaboration avec d'autres professionnels des services financiers : comptables fiscalistes, conseillers juridiques?



9. Travaillez-vous avec des fournisseurs d'assurance vie et d'assurance contre les maladies graves?
10. Avez-vous des références?
11. Avez-vous déjà fait l'objet de mesures disciplinaires de la part d'un organisme professionnel ou d'un organisme d'accréditation?
12. De quelles informations avez-vous besoin à mon sujet pour commencer?

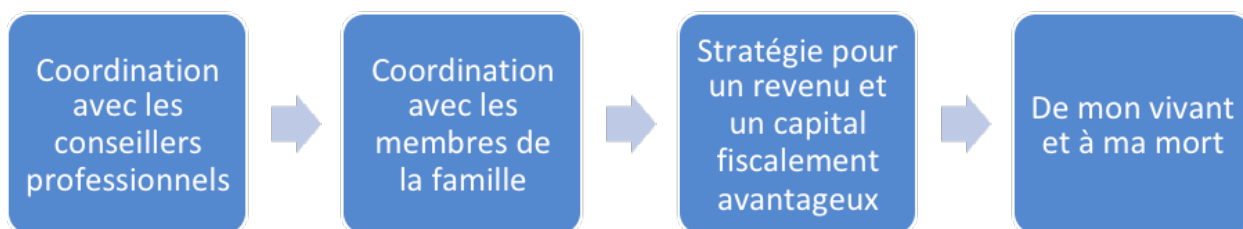
Ne vous contentez pas d'accepter la première personne avec laquelle vous parlez ou qui vous est recommandée. Demandez-lui ses diplômes. Trouvez quelqu'un qui est respecté dans le

domaine et qui a fait ses preuves depuis longtemps.

Lorsqu'il s'agit de choisir un conseiller, assurez-vous d'en trouver un qui vous accordera le temps et l'attention dont vous avez besoin pour tirer le meilleur parti de vos investissements. Recherchez des conseils adaptés à vos besoins et à vos objectifs financiers. Votre conseiller doit pouvoir vous aider à clarifier vos objectifs financiers, vous fournir un plan financier qui correspond à vos objectifs de placement et à vos objectifs personnels, et vous recommander différentes options de placement.

Mais votre conseiller devrait également travailler selon une vision globale, en fournissant des conseils de gestion de patrimoine qui lient une stratégie d'investissement à l'efficacité fiscale du revenu et du capital pendant votre vie et au décès.

### Une solution globale de gestion du patrimoine :



Au Canada, les conseillers formés à l'exécution d'une solution de gestion de patrimoine globale et fiscalement avantageuse comprennent ceux qui détiennent la **désignation RWM<sup>MC</sup>**. Ces professionnels sont formés pour collaborer et exécuter votre stratégie d'accumulation, de croissance, de préservation et de transition du patrimoine.

Pour plus d'informations<sup>14</sup>, visitez : <https://www.knowledgebureau.com/site/program/real-wealth-management-specialist>

### Comment trouver le professionnel des services financiers qui vous convient

Tout d'abord, vous devez comprendre le type de conseil que vous souhaitez obtenir. Si vous recherchez une vue d'ensemble et une orientation générale de vos finances, envisagez un planificateur financier généraliste. Si vous recherchez des conseils plus pointus,

un conseiller financier ayant suivi une formation de spécialiste en gestion de patrimoine sera peut-être plus approprié. Les conseillers financiers ont généralement des compétences en planification financière pour aider à la prise de décision en matière d'investissement, puis se spécialisent dans un domaine particulier, comme la planification du revenu de retraite, la planification de la succession pour les propriétaires d'entreprise, la planification successorale ou la fiscalité des particuliers, des entreprises et des fiducies.

Assurez-vous de comprendre l'étendue de l'expertise et de l'expérience du professionnel financier. De nombreux professionnels financiers travaillent avec des clients depuis des années et ne devraient pas avoir de problème à trouver des personnes qui seraient prêtes à vous parler de leur expérience, alors demandez des références.

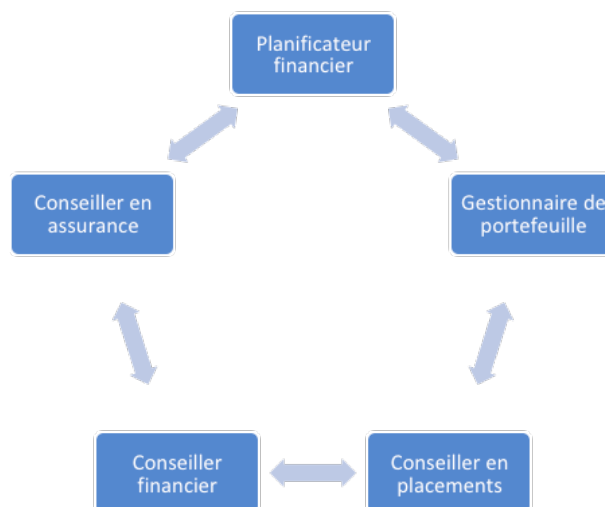
### Où trouver un professionnel des services financiers

- Recommandations d'amis, de la famille ou de collègues.
- Recommandations d'autres professionnels : comptables fiscalistes, avocats, évaluateurs d'entreprise.
- Les institutions financières et les compagnies d'assurance peuvent être en mesure de vous mettre en relation avec un professionnel dans votre région.
- Faites une recherche sur Internet
- Consultez les plateformes de médias sociaux
- Consultez la liste des personnes sanctionnées<sup>15</sup> :

<https://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/application-de-la-loi/personnes-sanctionnees/>

- Comprenez ce que peuvent faire les différents types de conseillers :
  - Vendre des titres de créance uniquement
  - Vendre des fonds communs de placement
  - Vendre d'autres titres
  - Élaborer des plans financiers
  - Créer des plans de gestion du patrimoine
  - Fournir des services spécialisés :
    - Planification de l'éducation
    - Planification de la retraite
    - Planification successorale
    - Planification fiscale

### Conseiller financier : Que faites-vous et combien demandez-vous?



## Combien les conseils financiers vous coûteront-ils?

**Comprendre les frais.** Les coûts liés à la collaboration avec un professionnel des services financiers doivent vous être communiqués ouvertement, ainsi que les services et avantages auxquels vous pouvez vous attendre. Par exemple, la plupart des conseillers facturent un pourcentage de votre investissement (qui peut être important).

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières<sup>16</sup> donnent un bon aperçu des frais qui peuvent être facturés à ce lien :

<https://www.autorites-valeurs-mobilières.ca/investisseur/soyez-un-investisseur-avise/types-de-frais/>

Envisagez le barème tarifaire qui vous convient le mieux en fonction de la complexité de vos besoins.

- Honoraires (à l'heure, par projet, provision)
- Un pourcentage des actifs sous gestion
- Commissions sur les ventes de produits d'investissement ou d'assurance

Assurez-vous de bien comprendre comment votre conseiller est

rémunéré. Une bonne règle générale est de ne pas payer plus de 1 % de la valeur de vos actifs.

### Pensez-y bien :



Le plus important est la question de la planification globale et intégrée en matière de fiscalité, d'investissement, de retraite et de succession.

- Le conseiller que vous choisissez peut-il vous proposer un plan financier global couvrant tous ces éléments?
- Le conseiller que vous choisissez peut-il travailler avec votre comptable et votre avocat pour faciliter tous les aspects de votre planification financière, puis sélectionner les bonnes solutions d'investissement pour atteindre vos objectifs?

### Services auxquels vous pouvez vous attendre

Il existe une grande variété de services offerts par les professionnels des services financiers. Selon le type de professionnel des services financiers, vous pouvez obtenir des réponses et de l'assistance sur les points suivants et plus encore :

- L'élaboration de votre plan financier, qui doit être le point de départ de toutes vos discussions
- La planification fiscale
- La gestion des dettes
- La gestion d'un fonds d'urgence

- La planification des études pour vous-même, votre conjoint ou vos enfants
- La planification en cas de maladie grave ou d'invalidité
- La planification des investissements et la gestion du portefeuille
- La gestion des risques
- La planification du revenu de retraite
- L'aide à la création de fiducies et de testaments
- La planification successorale
- L'assurance
- La gestion du patrimoine
- L'établissement d'un budget et l'analyse des flux de trésorerie
- La planification pour petite entreprise

### **Types de conseillers et services spécialisés qu'ils proposent**

- **Planificateur financier agréé (Certified Financial Planner – CFP®)** – Il évalue votre santé financière globale en examinant l'actif, le passif, le budget, le revenu, les impôts, les investissements et les plans successoraux.
  - **Analyste financier agréé (Chartered Financial Analyst – CFA®)** – Pour des conseils plus spécialisés et complexes.
  - **Expert-comptable (Certified Public Accountant – CPA)** – Expert en fiscalité liée aux investissements
- ainsi qu'en comptabilité, audit et tenue de livres.
- **Assureur-vie agréé (AVA) et conseiller financier qualifié** – Spécialisés dans l'assurance vie et la planification successorale.
  - **Spécialiste en fonds qualifié et conseiller en fonds commun de placement agréé (Chartered Life Underwriter – CLU/Chartered Financial Consultant – ChFC®)** – Ces professionnels des services financiers sont spécialisés dans les fonds communs de placement et peuvent vous éclairer sur la meilleure façon de les utiliser dans un portefeuille.
  - **Spécialiste en services fiscaux (DFA-Tax Services Specialist™)** – Un praticien qualifié dans la préparation des déclarations de revenu, la planification fiscale, la tenue de livres, la paie et les services de comptabilité de gestion.
  - **Spécialiste des services de revenu de retraite (MFA™ – Retirement Income Services Specialist)** - Capable de fournir un haut niveau de conseil en matière de retraite et de planification successorale.
  - **Spécialistes des services philanthropiques (MFA-P™ Philanthropic Services Specials)** – Ces professionnels des services financiers sont spécialisés dans la



planification de grande valeur pour les legs individuels ou familiaux.

- **Gestionnaire de patrimoine RWM (Real Wealth Manager – RWM)** – Un gestionnaire de patrimoine stratégique ayant une connaissance des compétences comportementales et financières. Il peut aider avec le revenu d'investissement et les services de retraite, la planification de la succession et du patrimoine, la planification fiscale, et plus encore.

## **PLANS D'ACTION :** **Comment utiliser vos nouvelles connaissances**

À mesure que vous vieillissez, la planification de votre retraite évoluera. En fait, la planification de la retraite n'est pas un événement ponctuel. Vous devrez réfléchir à la manière de faire fructifier votre argent tout au long de plusieurs cycles économiques : à 50 ans, 60 ans, 70 ans, 80 ans et au-delà.

Ce module vous a fourni quelques considérations de base importantes sur la manière de le faire, alors que vous passez de la phase d'accumulation de la planification de la retraite à la phase de distribution.

En fait, alors que de nombreux retraités se demandent s'ils auront suffisamment d'argent, compte tenu de l'incertitude des marchés, de l'augmentation des taux d'inflation et de la crainte d'une hausse des impôts à l'avenir, même les retraités disposant d'un petit montant d'épargne peuvent être assurés qu'ils peuvent faire fructifier leur argent avec plus de connaissances, de compétences et de confiance pour mieux comprendre leurs options financières.

## Liste de contrôle récapitulative :

Dans ce module, vous en avez appris davantage sur :

1. Comment faire fructifier votre argent pendant vos années de retraite.
2. Comment trouver un conseiller financier si vous n'en avez pas.
3. Comment comprendre votre niveau de tolérance au risque lorsque vous prenez des décisions.
4. Des informations sur la planification du patrimoine et de la succession.
5. Stratégies de réduction de l'impôt – à la retraite et après le décès, y compris l'homologation.

## Conseils et suggestions :

Si la planification financière et la planification fiscale peuvent être complexes, il est important de se concentrer sur les lacunes dans vos plans pour gérer les risques financiers futurs. Tenez compte des éléments suivants<sup>9</sup> :

1. Plus de la moitié des retraités n'ont pas de plan financier pour la retraite. Faites-en une priorité.
2. Plus d'un Canadien sur trois ne possède aucune assurance vie, invalidité, maladie grave ou soins de longue durée.
3. Un retraité sur cinq dispose de moins de 25 000 \$ en épargne et en placements.
4. Un peu plus de 31 % des retraités pensent qu'ils risquent de souffrir d'une incapacité physique ou mentale plus tard dans leur vie, alors que l'expérience réelle indique que les taux d'incapacité à l'âge de

---

<sup>9</sup> Une étude récente de l'Institut canadien des actuaires jette un nouvel éclairage sur les besoins des retraités et préretraités canadiens en matière de planification financière solide pour leur avenir : la COVID-19 a eu un effet dramatique sur les plans de retraite, la santé globale et la préparation aux soins de longue durée dans le futur. Il est surprenant de constater que plus de la moitié d'entre eux n'ont pas de plan financier pour leur retraite. Publiée le 28 septembre 2021, l'étude a été menée en juillet et août 2020 auprès de 1 500 Canadiens de plus de 18 ans afin d'évaluer leur compréhension des risques liés à la retraite et leur préparation.

75 ans et plus sont supérieurs à 47 % - une déconnexion, en d'autres termes, de la réalité à laquelle les Canadiens seront confrontés plus tard dans leur vie. Pourtant, 67 % des Canadiens n'ont rien fait pour planifier leurs besoins en matière de soins de longue durée, même si plus de la moitié (55 %) estiment que la qualité de ces soins est passable ou mauvaise.

5. Plus inquiétant encore, 40 % des Canadiens non retraités ne savent pas quand ils prendront leur retraite et 14 % pensent qu'ils ne prendront jamais leur retraite.
6. Environ 23 % des non-retraités estiment que leur calendrier de retraite ou celui de leur conjoint a été bouleversé par la COVID-19 - au total, 69 % des Canadiens interrogés pensent qu'ils (ou leur conjoint) devront travailler plus d'années qu'ils ne le pensaient pour continuer à générer des revenus.
7. La pandémie a également eu des répercussions sur les plus jeunes (qui approchent de la retraite). Seulement 30 % des Canadiens âgés de 45 ans et plus ont déclaré être en très bonne ou en excellente santé. Ce chiffre a chuté par

rapport au pourcentage de 51 % obtenu lors d'une enquête de l'ICA en 2012. Les niveaux de revenus ont également été bouleversés : 36 % des personnes interrogées ont déclaré que le revenu du ménage a diminué en raison de COVID-19 et 25 % des Canadiens ont contracté des dettes supplémentaires.

Pour prendre de bonnes décisions sur la façon de faire fructifier votre argent à la retraite, vous devrez vous devez :

- définir la forme que prendra la transition du travail au temps libre;
- acquérir plus de connaissances fiscales et financières pour gérer vos propres ressources pendant cette période;
- faire preuve d'une plus grande confiance dans la prise de décision lorsqu'il s'agit de gérer les risques financiers; et
- avoir un plan en cas d'incapacité en raison d'une invalidité en fin de vie.

La collaboration avec un conseiller fiscal et financier peut aider les aînés et les membres de leur famille à rester sur la bonne voie, surtout pendant les périodes de transition. Grâce à tout ce que vous avez appris dans ce module, vous et les membres de votre famille,

accompagnés d'un professionnel des services financiers en qui vous avez confiance, pouvez faire fructifier votre argent au fur et à mesure que votre mode de vie évolue.

Mais en fin de compte, c'est à vous de prendre les mesures nécessaires pour assurer votre avenir financier.



# GLOSSAIRE

**Action** : Une part de la propriété d'une entreprise.

**Assurance vie avec valeur de rachat** : Un type de police d'assurance vie permanente qui comporte un élément d'investissement.

**Certificat de placement garanti (CPG)** : Il s'agit d'un investissement vendu par les institutions financières. L'investisseur dépose de l'argent dans un compte d'épargne garanti pour une durée déterminée en échange d'intérêts versés. Ces montants sont garantis jusqu'à 100 000 \$ par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Bien qu'ils soient considérés comme des placements sûrs et à faible risque, les taux d'intérêt ne suivent souvent pas l'inflation.

**Compte de dépôt du marché monétaire** : Investissements à faible risque similaires à un compte d'épargne à taux d'intérêt élevé. Populaire pour les petits dépôts.

**Compte d'épargne à intérêt élevé** : Un compte d'épargne qui rapporte beaucoup plus que la moyenne nationale d'un compte d'épargne standard.

**Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)** : Il s'agit d'un compte d'épargne enregistré dont les rendements, comme son nom l'indique, sont totalement exonérés d'impôt. L'investissement est fait avec des dollars payés d'impôt, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de déduction pour l'investissement lorsque vous le faites. Il y a également une limite maximale fixée pour le montant qui peut être investi chaque année.

**Compte enregistré** : Un compte de placement auquel le gouvernement accorde un statut de report d'impôt.

**Compte géré** : Un gestionnaire de fonds indépendant est engagé pour investir de l'argent en votre nom.

**Compte non enregistré** : Un compte de placement imposable

**Dépôt à terme** : Un endroit où placer de l'argent ; un investissement à terme fixe dans une institution financière.

**Diligence raisonnable** : Le processus de collecte et d'analyse des informations avant de prendre une décision - souvent utilisé par les investisseurs pour évaluer le risque.

**Diversification** : Stratégie de gestion du risque qui consiste à mélanger une variété d'investissements au sein d'un portefeuille.

**Exécuteur testamentaire** : La personne chargée de distribuer les biens, les actifs, les possessions (la succession) d'un individu conformément à son testament.

**Exploitation financière d'un aîné** : Lorsqu'une personne âgée est exploitée financièrement par une personne qui lui est proche ou par des étrangers qui sont des fraudeurs.

**Fond commun de placement** : Un type d'investissement qui met en commun l'argent de plusieurs investisseurs pour investir dans différents titres.

**Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)** : Fonds enregistré qui prévoit le versement d'une partie croissante des fonds du régime chaque année jusqu'à ce que le contribuable atteigne 93 ans, après quoi le versement annuel correspond à 20 % des fonds restants.

**Homologation** : Processus par lequel les tribunaux acceptent un testament ou, en l'absence de testament, désignent un exécuteur après le décès d'une personne.

**Inflation** : L'augmentation du coût des biens ou des services qui entraîne une diminution du pouvoir d'achat de l'argent.

**Instrument financier de transaction** : Les types de marchés que vous pouvez négocier, comme les actions.

**Intérêt** : Généralement, un taux annuel en pourcentage qui est soit payé sur l'argent que vous devez, soit gagné sur l'argent que vous prêtez.

**Investissement conforme à la charia** : Plus d'un million d'investisseurs au Canada s'identifient comme musulmans, et cette communauté ne cesse de croître. Les investissements qu'ils cherchent à faire devront être conformes à la charia. L'investissement, par exemple, doit exclure les intérêts et les dettes excessives, avoir des considérations éthiques et environnementales, et ne pas avoir plus de 5 % du revenu total provenant de certaines activités interdites en vertu de la foi, notamment la vente d'alcool, les jeux de hasard, le porc ou d'autres activités. Tout revenu qui sort de ces caractéristiques doit être purifié par un don caritatif équivalent. Ce taux de purification doit faire l'objet d'un suivi et d'un rapport.

**Norme fiduciaire** : Engagement d'un professionnel des services financiers à faire passer les intérêts de ses clients en premier.

**Obligation** : Prêt à une entreprise ou à un gouvernement qui verse à l'investisseur un taux d'intérêt fixe sur une période donnée.

**Outil bancaire** : Produits bancaires tels que les comptes d'épargne, les CD ou les comptes du marché monétaire.

**Plan de retraits systématiques (PRS)** : Type de fonds commun de placement qui verse des distributions mensuelles régulières à un pourcentage fixe.

**Plan de succession** : Plan visant à préserver autant de richesse que possible pour les bénéficiaires désignés.

**Pouvoir d'achat** : quantité de biens pouvant être achetés avec une unité de monnaie. Lorsque le coût des biens augmente, votre dollar ne vous permet plus d'acheter autant qu'avant, ce qui signifie que vous perdez du pouvoir d'achat.

**Prestation de décès accélérée** : Une disposition de certaines polices d'assurance vie qui permet au titulaire de la police d'accéder à une partie du capital-décès de manière anticipée. Ces dispositions sont parfois appelées « prestations du vivant ».

**Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** : Un régime d'épargne fondé sur les cotisations et dont les limites de cotisation sont en fonction du revenu gagné (jusqu'à une limite prédéfinie). Les cotisations au régime sont déductibles d'impôt, le revenu gagné dans le cadre du régime n'est pas imposé jusqu'au retrait, et les fonds retirés du régime sont imposés comme un revenu ordinaire.

**Règle du transfert en franchise d'impôt au profit d'un conjoint** : Le transfert de fonds de retraite (REER/FERR) et/ou d'immobilisations à un époux, un conjoint de fait ou à une fiducie pour un époux ou un conjoint de fait.

**Rente** : Produit financier qui peut être transformé en un flux de paiements pour créer un flux de revenus, généralement à la retraite.

**Rente viagère différée à un âge avancé** : Un instrument de placement admissible pour les accumulations dans des placements comme les REER et les FERR. Ce type de rente viagère permet de différer les retraits de revenu jusqu'à l'âge de 85 ans sur un maximum de 25 % des accumulations de l'année précédente, jusqu'à concurrence de 150 000 \$.

**Report d'impôt** : Les revenus de placement qui s'accumulent à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait, moment où ils deviennent imposables.

**Testament** : Un document juridique qui énonce vos souhaits concernant la distribution des actifs à votre décès.

**Tolérance au risque** : Une mesure du degré de risque que vous êtes prêt à prendre.

**Titre** : Un actif qui peut être acheté, vendu ou échangé.

**Titre de créance** : Exige un paiement fixe au détenteur de l'actif, généralement sous forme d'intérêts.

## Liens importants

- 1 2021 : A year of preparation and perspective as Canadians see the value of planning for the future (newswire.ca)
- 2 COVID has impacted Canadians' retirement readiness | Wealth Professional
- 3 Les Canadiens et Canadiennes sont moins préparés à la retraite (globenewswire.com)
- 4 Protection contre la fraude et les escroqueries - Canada.ca
- 5 Rentes - Canada.ca
- 6 Options pour vos propres REER - Canada.ca
- 7 Comment reconnaître et comment éviter l'exploitation financière des aînés (rbcwealthmanagement.com)
- 8 Fraude et arnaques – Bureau de la concurrence Canada
- 9 Elder Financial Abuse | BCSC InvestRight
- 10 Les fraudeurs prennent pour cible les 50 ans ou plus (securities-administrators.ca)
- 11 Ressources en matière de droit successoral - Canada.ca
- 12 How Do You Choose an Executor of an Estate? (7 Useful Tips) | Farm Bureau Financial Services (fbfs.com)
- 13 Choix d'un exécuteur testamentaire : quatre qualités à rechercher (rbcwealthmanagement.com)
- 14 Knowledge Bureau - World Class Financial Education
- 15 Personnes sanctionnées – Autorités canadiennes en valeurs mobilières (securities-administrators.ca)
- 16 Types de frais - Autorités canadiennes en valeurs mobilières (securities-administrators.ca)

**L'argent et vous : Édition des aînés** a été écrit par Evelyn Jacks, éducatrice primée en matière financière et auteure à succès sur la fiscalité. Evelyn est la directrice du Knowledge BureauMC un institut et éditeur d'éducation financière très respecté, qui offre un perfectionnement professionnel continu de calibre mondial aux conseillers offrant des services de fiscalité, de comptabilité, de tenue de livres et d'autres services financiers. L'établissement a accueilli des dizaines de milliers d'étudiants sur son campus virtuel pour obtenir de nouveaux titres de compétence et améliorer les possibilités de carrière, en plus d'offrir des solutions d'apprentissage personnalisées pour les grandes et petites entreprises et associations. Pour de plus amples renseignements, consultez le [www.knowledgebureau.com](http://www.knowledgebureau.com) ou composez le 1-866-953-4769.

.....